BI-HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ACTION SOCIALE PARAISSANT AU CONGO-BRAZZAVILLE

LA SEMAINE AFRICAINE

69ème année

www.lasemaineafricaine.info

N° 4097 du Mercredi 27 Octobre 2021 - 69e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 945.49.69 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

CONSEIL PERMANENT DE L'ACERAC A BRAZZAVILLE

Les évêques confirment la tenue de l'Assemblée plénière en Guinée équatoriale

Les archevêques et évêques de l'ACERAC, les secrétaires généraux, à l'issue de la messe à la cathédrale. (P.10)

SPORTS

La CAF suspend le stade Massamba-Débat

Avec cette suspension pour non-conformité aux exigences de la CAF, le Congo disputera tous ses matches internationaux après le 11 novembre hors du pays. (P.19)

SOUDAN

Général Abdel Fattah al-Burhan (P.9)

Les militaires s'emparent du pouvoir

Chers lecteurs

Des raisons techniques à l'imprimerie nous contraignent à paraître une seule fois la semaine, le mercredi. Dès que cette difficulté sera levée, nous reprendrons notre rythme bihebdomadaire. Avec nos excuses.

La Semaine Africaine

EDITORIAL

Orgueil national

UNHCR
United Nations High Commissioner for Refugees
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

REPRESENTATION EN REPUBLIQUE DU CONGO

Boite postale 1093 Tel.: 06 808 13 24/05 737 37 03
18, Avenue Cardinal Emile Biayenda
Quartier Mission Catholique Sacré Cœur
Centre-ville - Brazzaville
République du Congo

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) PROG/COG/001/2021

L'UNHCR LANCE UN APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA SELECTION DES PARTENAIRES CHARGE DE LA MISE EN OEUVRE DES PROJETS DE SON PROGRAMME DE PROTECTION ET DE RECHERCHE DE SOLUTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES RELEVANT DE SON MANDAT

Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) invite les organisations non gouvernementales/à but non lucratif intéressées et autorisées à mettre en œuvre des projets avec les agences des Nations Unies en République du Congo à exprimer leur intérêt à soutenir le Programme de protection Internationale et de recherche de solutions en faveur des personnes relevant de sa compétence.
Les organisations qui souhaitent répondre à cet appel sont priées de soumettre une note conceptuelle sur un ou plusieurs des composantes des projets énumérés ci-dessous et sur le Portail des partenaires de l'ONU, https://www.unpartnerportal.org en fonction de leur expertise et de leurs capacités.
L'UNHCR sélectionnera les partenaires les mieux adaptés au(x) secteur(s) et domaine(s) concerné(s).
Les organisations candidates sont encouragées à soumettre des notes conceptuelles multisectorielles avec une orientation géographique, les capacités et l'expertise des partenaires étant autorisées. Toutefois, les notes conceptuelles centrées sur un seul secteur seront également examinées.
L'UNHCR met également à la disposition des organisations candidates les formulaires à renseigner sur la politique de protection contre l'exploitation et l'abus sexuel ainsi que sur l'autoévaluation des procédures de gestion financière et le contrôle interne.
L'UNHCR se réserve le droit de reconsidérer la répartition géographique ou sectorielle des projets en fonction des intérêts de l'opération. L'UNHCR se réserve également le droit de réaliser tout ou partie de l'appel à manifestation d'intérêt.
L'UNHCR accueille favorablement les soumissions préparées conjointement avec d'autres organisations, ainsi que celles provenant d'organisations nationales et/ou comportant un élément de renforcement des capacités pour les organisations nationales.
La date limite de soumission est fixée au 13 novembre 2021 à 23h59.

Conditions de participation:

• Les appels à manifestation d'intérêt sont ouverts à égalité de conditions à toutes les organisations nationales ou internationales opérant en République du Congo ou dans la région et ayant au moins 5 ans d'expérience dans le domaine de compétence ;
• Les candidatures doivent être soumises sous la forme d'une note conceptuelle de projet suivant les modèles disponibles sur le portail des partenaires de l'ONU ;
• Toutes les notes conceptuelles doivent être soumises par voie électronique sur le portail et doivent inclure le titre du projet et son code comme indiqué ci-dessous. Aucune version imprimée (papier) ne sera prise en compte.
• Toutes les organisations soumissionnaires doivent être enregistrées dans le portail des partenaires des Nations Unies. Les organisations qui ne sont pas encore enregistrées auprès de l'UNHCR doivent remplir la déclaration de partenaire. Cette déclaration vise à déterminer si un partenaire potentiel adhère aux valeurs fondamentales de l'UNHCR et à son engagement envers les personnes soutenues. Pour déterminer si une organisation est enregistrée, veuillez consulter le site www.unpartnerportal.org
• Les soumissions doivent inclure la possibilité de vérifier les déclarations du soumissionnaire. Des conseils pour l'enregistrement sont également fournis sur le portail des partenaires.
• Pour toute demande d'information ou de clarification, prière adresser votre email à l'adresse électronique suivante: cobbr@unhcr.org

Publication des résultats:

• Les résultats de l'appel à manifestation d'intérêt seront publiés au plus tard le 06 décembre 2021.
• L'UNHCR attire l'attention du public sur le fait que le processus de demande et de soumission est gratuit.
• L'UNHCR n'assume aucune responsabilité liée au paiement d'une quelconque somme d'argent.

Le calendrier ci-dessous résume le déroulement de tout le processus:

Etape	Intitulé du processus	Date limite
1	Publication de l'appel à manifestation d'intérêt	13 octobre2021
2	Délai de réception des demandes d'information	29 octobre 2021
3	Délais de réception des notes succinctes et déclarations du partenaire	13 novembre 2021
4	Transmission des dossiers d'évaluation au comité	17 novembre 2021
5	Délibération et décision du comité de gestion du partenariat	25 novembre 2021
6	Soumission des recommandations à la Représentante du HCR	26 novembre 2021
7	Communication des résultats aux partenaires	1er décembre 2021

Liste des projets:

Projets	Code du projet	Localisation
1. Protection sociale et solutions pour les réfugiés et leurs communautés d'accueil en République du Congo	COG-YMPS/01/2022	• Brazzaville • Pointe Noire • Plateaux • Likouala
2. Protection internationale et solutions pour les réfugiés, déplacés internes et personnes à risque d'apatridie ou apatrides en République du Congo	COG-YMPS/02/2022	• Brazzaville • Plateaux • Likouala • Pool • Bouenza, • Niari
3. Appui à la chaine logistique & Coordination des opérations de protection internationale et solutions en faveur des personnes relevant du Mandat et de la Compétence du HCR en République du Congo	COG-YMPS/03/2022	• Lekoumou • Brazzaville • Plateaux • Likouala

Brazzaville, le 14 octobre 2021
UNHCR EN REPUBLIQUE DU CONGO

INSERTION LEGALE

N° 121/2021/MFB/DGID/DEFFD/DDID-BCF-B

MINISTERE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC
DIRECTION GENERALE DES IMPÖTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENT DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
BUREAU DE LA CONSERVATION FONCIERE DE BACONGO

N°	N° de Réquisitions	Références Cadastrales	Quartiers	Arrondis /Département	Requérants
01	N° 27662 du 21/09/21	Section AP2, bloc 148, Plle 30bis, Sup.180, 39 m2	43 bis, Rue Massounga (Qtier Ngambio)	Mfilou	MVOUAMA Gurthry Robin Feizan
02	N° 6342 du 22/09/21	Section C3, bloc 177, Plle 6, Sup.268, 10 m2	133, Rue Frère Hervé	Makélékélé	KWAMA MATITI Roger
03	N°6313 du 31/08/21	Section E, bloc 61 (ex 11), Plle 5(ex 8), Sup.273, 54 m2	11, rue Matouta Jean	Bacongo	MAYOLAS Jean Guy Blaise
04	N°6053 du 13/04/21	Section AB, bloc 39, Plle 30, Sup 4145, 60 m2	Avenue Pasteur Mbama A. (Qtier Mafouta)	Madibou	Enfants MABONZO:- MABONZO Eunic Olsen; MABONZO Eunice Leslie; SAMBA MABONZO Alida Gines; MABONZO KONGUOUE Murielle Désirée
05	N° 6232 du 13/07/21	Section AM, bloc 206 ; Plle 7 bis, Sup.163, 56 m2	12bis, Rue Tsangani (Qtier Kibouendé-Makazou ex Mpiéré-Mpiéré	Mfilou	MBEMBA Franck Adelin
06	N° 6233 du 13/07/21	Section AM, bloc 206, Plle 7, Sup.164, 88 m2	12, Rue Tsangani (Qtier Kibouendé-Makazou ex Mpiéré-Mpiéré	Mfilou	BAMENGUINA Jean Degrace
07	N° 5941 du 20/01/21	Section AB, bloc 64, Plle 8, Sup 8798,36 m2	Rue Joseph Miéhakanda (Mansimou)	Madibou	MIEHAKANDA Joseph
08	N° 6268 du 06/08/21	Section -, bloc -, Plle -, Sup.959, 93 m2	Linzolo	Pool	LONDA Marie
09	N° 6269 du 06/08/21	Section -, bloc -, Plle -, Sup.54413, 90 m2	Linzolo	Pool	LONDA Marie
10	N° 3254 du 15/03/16	Section -, bloc -, Plle 6, Sup.11502, 50 m2 soit 1ha 15a 2ca	Ntoula	Pool	MATSOULA Sébastien
11	N° 5830 du 27/07/20	Section AG, bloc105, Plle 11bis, Sup. 162, 00 m2	21, Rue Mantsanga (Qtier Kinsoundi)	Makélékélé	BANDZOUZI BACKENGA MALERA Virginie
12	N° 6365 du 12/10/21	Section BH2, bloc 51, Plle 2bis, Sup 398,05 m2	03, Rue Tantine Jacquie Biboussi (Q Massissia)	Madibou	FOUAD EL SAHELY
13	N° 6349 du 28/09/21	Section -, bloc -, Plle -, Sup.813, 28 m2	Nganga Lingolo	Pool	MATINGOU Sara Sagesse
14	N° 6264 du 04/08/21	Section AD, bloc 107, Plle 3, Sup.412, 34 m2	05, Rue Mouhémé (Barrage)	Makélékélé	BAHADILA Haller Laurrin
15	N° 6273 du 12/08/21	Section F, bloc 29, Plle 14 bis (ex 9), Sup.256, 73 m2	39 bis, rue Kitengué	Bacongo	Enfants NKASSA BISSARIDI Pecia Lorjou
16	N° 6207 du 02/07/21	Section-, bloc -, Plle -, Sup.800, 00 m2	Qtier Kielé Tenard (Terre Mouvimba Moussingabéké)	Mfilou	KOUYATE ABDOUL KADER
17	N° 6296 du 19/08/21	Section AM, bloc 122, Plle 9bis-, Sup.151, 80 m2	Rue Ngangouélé (Qtier 709 Mbouala)	Mfilou	KIBANGOU Hugues Saturnin
18	N° 6171 du 07/06/21	Section AD2, bloc 36 , Plle 4bis, Sup. 400,00m2	32, Rue Nzibou (Qtier Kinsoundi Barrage)	Makélékélé	WAVELELLAH MUNDELE
19	N° 6223 du 12/07/21	Section B2, bloc 106, Plle 5bis, Sup.183, 05 m2	28bis, Rue Yamba (Qtier Diata)	Makélékélé	NTAMBANI Rosele Pierre
20	N° 6343 du 23/09/21	Section A2, bloc 54(ex 25), Plle 5(ex 8), Sup 412,75 m2	2, Rue Loua (Quartier Château d'eau)	Makélékélé	N'ZOULANI Anne Estelle
21	N° 5282 du 02/12/19	Section -, bloc-, Plle -, Sup., 800, 00 m2	Avenue Loumouamou (Mayanga-bikakoudi)	Madibou	BAFOUKA Stève Holyday Inn
22	N° 6058 du 14/04/21	Section -, bloc -, Plle -, Sup.403, 73 m2	Quartier Issouli	Pool	EMBOLO Hilaire Le Bienvenue
23	N° 6351 du 28/09/21	Section C3, bloc 30, Plle 9, Sup.264, 08 m2	07, Rue Mbemba Hyppolite (Q 111 Ngassa)	Makélékélé	NKOUNKOU MOUTOMBO Pulcherie
24	N° 5888 du 21/12/20	Section P13C (ex: P 13), bloc 41 (ex: 98), Plle 36 (ex: 2580), Sup.400, 45 m2	46, Rue Milandou	Mfilou	NGAMY-NTSAKA Victoire
25	N° 6297 du 20/08/21	Section-, bloc 13, Plle 7, Sup.625, 00 m2	Quartier Makoumbou (Matoto)	Pool	POMPA Joel Trésor
26	N° 6315 du 31/08/21	Section -, bloc -, Plle -), Sup45.000, 00 m2	Village Ngabamboma	Pool	Enfants DE BELKO: - DE BELKO Yannelle Ortie ; El Marty Cely ; DE BELKO BOLOKO NTONDELE Marvel Franceverance ; DE BELKO Jovland Gys Cabrel; DE BELKO Bonin Brunel ; DE BELKO Rubis Uriel ; DE BELKO Daniel Yoane Marlone
27	N° 6341 du 21/09/21	Section -, bloc -, Plle -, Sup.321, 67 m2	90, Rue Massangui (Qtier 709 Mbouala)	Mfilou	MOUEGNI KIPOUTOU Gildas
28	N° 6277 du 12/08/21	Section BI, bloc 123, Plle 3, Sup.1277, 49 m2	Rue non Dénommée (Quartier Kitsana)	Madibou	EGLISE CATHOLIQUE (Diocèse de Kinkala)
29	N° 6366 du 12/10/21	Section AP, bloc 112, Plle 8bis, Sup.151 ,27 m2	32, Rue Nkodia Camille (Q Indzouli)	Mfilou	MOUSSOUAMOU Louis-De-Patrice
30	N° 6367 du 12/10/21	Section AP, bloc 121, Plle 9, Sup.112, 82 m2	73bis, Rue Mpouis A. (Qtier Indzouli)	Mfilou	GOMA Dane Cloviane
31	N° 21220 du 08/01/21	Section AS2, bloc 122, Plle 5, Sup.400, 00 m2	03 Rue, Arsene NKELET (Mayanga)	Madibou	MAHOUKOU Claudia Colombe

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 du Régime de la Propriété Foncière.

Fait à Brazzaville, le 21 octobre 2021
Pour l'Insertion légale

Brigitte OKOLA
Inspecteur Principal des Impôts

EDUCATION

Terre d'école prend pied au Congo

Le lancement officiel du projet a eu lieu le mardi 19 octobre dernier au centre international de conférence de Kintelé, au Nord de Brazzaville, en présence du Chef de l'Etat Denis Sassou-Nguesso.

Le Président de la République et les autres officiels

L'accès à la salle n'a pas été ordinaire. Il n'y a presque pas eu de privilégiés: ministres, directeurs généraux, ambassadeurs, journalistes ont été tous soumis au contrôle sanitaire: sans pass-sanitaire, pas d'accès dans la salle, à moins de passer un test rapide.

Terre d'école est un nouveau projet éducatif citoyen destiné aux élèves du CP à la terminal, dont l'objet est d'associer aux programmes scolaires académiques la réappropriation des savoirs ancestraux et la connaissance des cultures vivrières locales; avec le sport comme vecteur de cohésion et d'hygiène de vie.

Fondé en 2012 lors du Congrès de la terre, Rio +20, par le CIRA, le programme Terre d'école propose la création d'un réseau d'écoles d'excellence à l'enseignement théorique et pratique, ayant pour objectif de participer à l'émergence de nouvelles générations conscientisées aux enjeux de préservation de la Terre, respectueuses de l'environnement et sensibilisées à la richesse des traditions.

Le Congo abritera le premier établissement de ce programme qui est en cours de réalisation à Kintelé, face à l'Université Denis Sassou-Nguesso: le campus Christophe de Margerie. Terre

Maria Maylin

d'école dispose d'un terrain de 15 ha, dont 11 ha de forêts et 4 ha à développer, que le Congo a octroyé à l'association.

Le financement de ce campus dont les travaux ont démarré en octobre 2020 est assuré par un groupe contracteur composé de l'Etat congolais, Total E&P Congo, Chevron Overseas Congo, et la SNPC pour un budget global de 7 millions de dollars.

Trois allocutions ont été prononcées lors de cette cérémonie: celle de Hellot Matson Mampouya, haut-commissaire aux états généraux de l'éducation, qui a affirmé que le projet «Terre d'école» s'inscrit dans le prolongement de la vision écologique du Président Denis Sassou-Nguesso. En 1983, a-t-il rappelé, le président congolais avait lancé le mot d'ordre éducatif: *«Une école, un champ; une école, un jardin»,* avec pour objectif d'amener les apprenants à avoir des connaissances sur la culture de la terre. Et, pour lutter contre la déforestation et endiguer ses effets dévastateurs, a-t-il ajouté.

Denis Sassou-Nguesso avait initié, en 1984, le planting d'arbres, célébré les mois de mars d'abord, puis le 6 novembre de chaque année, a rappelé Hellot Matson Mampouya.

Initiatrice du projet, Maria Maylin a relevé les valeurs de «Terre d'école» qui est, selon elle, un programme qui s'adresse à tous les jeunes en âge d'être scolarisés et qui vise à démocratiser le savoir, à former à la connaissance de la terre et à relier tradition et modernité.

Elle a remercié le Président Denis Sassou-Nguesso de son appui et pour l'aboutissement heureux de ce projet. *«Il y a dix ans que je rêvais de ce jour… »,* a-t-elle martelé.

Enfin, le ministre de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'alphabétisation, Jean Luc Mountou, a, quant à lui, salué l'initiative. Ce projet arrive à point nommé, a-t-il affirmé. *«Tel qu'il est présenté, il retrouve un substrat dans cette autre idée qui remonte depuis les années 1980 et qui instituait un programme éducatif dénommé «Une école un champ»,* a-t-il souligné avant de préciser que *« …le projet Terre d'école doit permettre aux enfants de poursuivre un cursus scolaire normal mais assez proche de nos valeurs traditionnelles et en lien avec la terre».*

Cyr Armel YABBAT-NGO

JEUNESSE ET CIVISME

Montrez la bonne voie aux jeunes déboussolés!

Le ministre de la Jeunesse et des sports, de l'Education civique, de la formation qualifiante et de l'emploi, Hugues Ngouélondélé, a demandé aux jeunes qui étaient en face de lui jeudi 21 octobre dernier, d'aider leurs collègues déboussolés à retrouver la bonne route. Comme partout dans le monde, les clés du futur sont détenues par la jeunesse, a-t-il insisté.

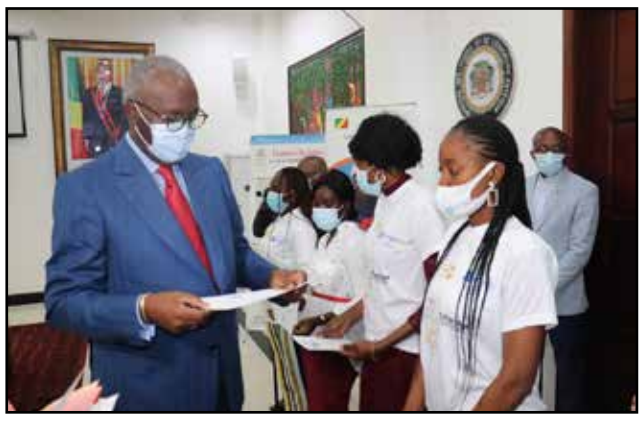

La remise des attestations aux jeunes leaders des associations et professionnels

Le ministre en charge de la Jeunesse a fait cette exhortation lors de la cérémonie de remise des attestations aux jeunes leaders des associations et professionnels des médias ayant participé, du 12 au 13 août dernier, à un atelier de renforcement de capacités. *«Il ne s'agit pas seulement d'être jeunes, mais aussi exemplaires»*, a-t-il dit. Puis il les a invités *«à faire que les jeunes appelés ''kuluna'' ou ''bébés noirs'' retrouvent la bonne route».*

Les jeunes interlocuteurs du ministre étaient venus lui remettre les déclarations lues à l'occasion de deux rencontres organisées à Brazzaville, en partenariat avec l'UNESCO et le FNUAP : le Forum des jeunes de la CEEAC et l'atelier sur la culture de la paix.

Dans leur déclaration, les membres du réseau ''Payncop'' pour la culture de la paix, de la non-violence et du vivre-ensemble demandent au ministère de la Jeunesse de conduire dès 2022, avec le concours de l'UNESCO, l'étude nationale portant état des lieux de mise en œuvre des résolutions 2250, 2419 de l'article 17 de la CAJ et d'en faire un rapport tous les 2 ans.

Quant à la déclaration du Forum des jeunes de la CEEAC, elle indique la nécessité pour les dirigeants de soutenir les initiatives des jeunes, notamment *«la mise en œuvre des politiques et programmes pour l'élimination de la mortalité maternelle, des violences basées, des pratiques néfastes et pour la prise en compte des besoins non satisfaits dans le cadre de la planification familiale, en vue de la capture du dividende».*

G.-S.M.

Editorial

Orgueil national

Se dire Congolais implique de se sentir fier de sa Nation, de ses dirigeants, de ses services, de sa culture, de ce que l'on dit de son pays. C'est le droit et le devoir de tout citoyen de se sentir orgueilleux de sa Nation, de la carte nationale d'identité qu'il porte, de son passeport. Ajoutons que cet orgueil nous porte aussi à *«supporter»* notre équipe nationale lorsque nous croisons une Nation étrangère sur un quelconque terrain de sport.

Lorsque l'hymne national retentit, on se fige par respect, parce que ces notes musicales sont le concentré du sacré d'une Nation. Lorsque le drapeau national flotte, il suggère en nous tout un ensemble de sentiments où dominent le respect à la patrie et la révérence à ses institutions. Nos institutions. Et il en est ainsi, normalement, pour chaque souveraineté affirmée en Nation. Il en est ainsi pour chaque pays. C'est sur ces bases que nous respectons les autres Nations, drapeaux, institutions et dirigeants.

Naturellement, cette considération ne vient pas d'elle-même, ni de manière automatique. Elle est le fruit de valeurs, d'une discipline et même de traditions ancrées au fil des temps dans la pratique citoyenne. Nous nous reconnaissons Congolais parce que nous avons en partage notre patrimoine qui, les années passant, devient une consolidation de valeurs, quoiqu'on dise. Et nos dirigeants, que nous avons le devoir d'élire, de critiquer ou de soutenir, servent la Nation en se fondant sur ces valeurs.

Le Congolais agit sur un espace de 342.000 Km2. Il est indépendant depuis 1960. Son drapeau est tricolore et son hymne national est la Congolaise. Mais c'est à peu près tout ce sur quoi il peut se faire une unanimité avec un autre Congolais aujourd'hui. Dans les difficultés qui sont les siennes tous les jours, il se forge une opinion chaque jour plus négative de son pays : *«Ce sont des voleurs»* est une opinion largement répandue. Avec une variante qui puise dans l'actualité : *«Ils ont encore volé»..*

De sorte que les nouvelles de ces dernières semaines, d'arrestation aux frontières de plénipotentiaires transportant d'énormes sommes d'argent, par exemple, ne renforcent pas le légitime sentiment de fierté nationale. Dans presque tous les domaines, notre pays se situe en queue de peloton. Même là où nous étions jadis cités en exemple, comme dans l'alphabétisation, nous avons reculé de beaucoup. La faute aux guerres qui ont désorganisé tout, explique-t-on.

Mais comme aucune des guerres que nous avons connues depuis 1993 ne nous a été (directement) infligée par une Nation étrangère, c'est à notre seul génie qu'il faut attribuer notre descente dans les abysses de tous les classements. En corruption, efficacité administrative, climat des affaires, respect des droits de l'homme, gouvernance, sports etc… nous nous situons en bas de classement. Notre orgueil national en est meurtri, mais il ne semble pas que beaucoup s'en soucient..

Albert S. MIANZOUKOUTA

CRIMINALITE MARITIME

Pour mieux sécuriser les mers et les océans

Le nouveau secrétaire permanent du Comité interministériel de l'action de l'Etat dans les eaux continentales (SEPCIM-AEMEC), Martin Parfait Aimé Coussoud-Mavoungou, a accordé une audience, le vendredi 15 octobre dernier à M. Aliou Sall, chef du Programme d'appui à la stratégie de sûreté et de sécurité maritime (PASSMAR-ONUDC).

M. Aliou Sall et Martin Parfait Aimé Coussoud-Mavoungou

Les deux hommes ont abordé le partenariat dans le cadre du PASSMAR, exploré les domaines dans lesquels l'ONUDC, à travers son programme global de lutte contre la criminalité maritime pourra accompagner le SEPCIM-AEMEC.

M. Aliou Sall a fait le point du premier atelier de lancement du PASSMAR organisé à Pointe-Noire les 11, 12 et 13 octobre derniers. Cet atelier a regroupé les délégués des pays de l'Afrique centrale. L'objectif était d'appuyer ce programme sur le volet sécurité maritime pour l'Afrique centrale.

«Le Congo est prêt pour nous accompagner dans la mise en œuvre de ce programme. Il y a cela deux mois, l'ONUDC a effectué une évaluation juridique de lutte contre

(Suite en page 5)

HYDROCARBURES

Les prix du brut au troisième trimestre en République du Congo fixés en moyenne à 74,4 dollars par baril

Le ministre des Hydrocarbures, Bruno Jean Richard Itoua, a présidé, lundi 18 octobre dernier, la clôture de la réunion des prix des hydrocarbures produits en République du Congo courant le troisième 2021. Organisée par CONGOREP, la réunion a été ouverte le 14 octobre 2021 par Macaire Batchi, directeur de cabinet du ministre des Hydrocarbures, sous la supervision à distance de Stev Simplice Onanga, directeur général des Hydrocarbures, président du comité des prix. A l'issue de la rencontre, la moyenne trimestrielle des prix fixés des bruts produits en République du Congo au troisième trimestre 2021 est de 74,4 dollars par baril, pour un différentiel de 1,3 dollar par baril.

Les participants posant pour la postérité

Cette réunion s'inscrit dans l'application des dispositions des contrats de partage de production en son article 9.2 qui stipule que : *«dans le mois suivant la fin du trimestre, le Congo et le contracteur se rencontreront afin de déterminer d'un commun accord, pour chaque qualité d'hydrocarbures liquides produite, le prix fixé pour chaque mois du trimestre écoulé ».*

Au cours de cette rencontre, les travaux ont tourné autour de : l'analyse du marché pétrolier international au troisième trimestre 2021. Le baril de brent daté a affiché une tendance *«générale légèrement haussière».*

Les moyennes mensuelles du brent daté des mois de juillet, août, et septembre 2021 ont été respectivement de 75,030, 70,811, 74,576 dollars, par baril. Soit une moyenne trimestrielle de 73,51 dollars par baril, en hausse de 4,54 dollars par baril par rapport au trimestre précédent.

Le communiqué final sanctionnant les travaux de cette réunion présente la tendance générale des cours de pétrole, consécutive à la production, entre autres, des événements ci-après: les facteurs soutenant le marché. Notamment: les prévisions de l'OPEP fixant une augmentation de la demande mondiale de 6,6% ; la forte baisse des stocks pétroliers aux Etats-Unis; l'augmentation de la demande en Asie, notamment en Chine, en Inde et au Japon; les effets néfastes des ouragans Ida et Nicholas, sur les productions dans le Golf du Mexique. Les facteurs exerçant une pression sur le marché : les nouvelles restrictions causées par l'augmentation des cas des variants de COVID-19, etc.

S'agissant de l'offre et de la demande mondiales de pétrole, au troisième trimestre 2021, la demande mondiale de pétrole s'est établie à 97,24 barils/ jour, en augmentation de 2,12 barils/jour, et de 4,94 barils/ par jour en glissement annuel, soutenue largement par les pays de l'OCDE. L'offre mondiale de pétrole, quant à elle, s'est établie à 96,19 barils/ par jour, en augmentation de 1,95 barils par jour, par rapport au trimestre précédent et de 5,11 barils par jour en glissement annuel. Durant le trimestre, le marché est resté déficitaire de 1,06 baril/ par jour, alors qu'il était de 0,88 baril par jour, au deuxième trimestre 2021.

Les perspectives du marché pétrolier au quatrième trimestre 2021 se dessine par: l'offre de l'OPEP+, l'offre de la demande aux USA, le niveau de l'économie chinoise, les incertitudes sur le niveau des stocks mondiaux et les marges de raffinage, le rythme de déploiement de vaccinations dans le monde, la pénurie du gaz naturel et du charbon.

Arrêtées au cours la réunion des prix du troisième trimestre, les moyennes trimestrielles des prix en dollars par baril se présentent ainsi qu'il suit: Djeno Mélange, 71; Nkossa Blend 72,8; Yombo: 79,6; Nkossa Butane, 60,2; Nkossa Propane: 48,1.

La prochaine réunion est prévue les 12, 13 et 14 janvier 2022 à Pointe-Noire.

Marcellin MOUZITA

COMMERCE EXTERIEUR

Saisir les opportunités d'exportation vers l'Union européenne

Le Gouvernement et l'ambassade de l'Union européenne au Congo ont co-organisé le 13 octobre dernier un atelier sur les opportunités d'exportation des produits congolais vers le marché européen. Sous le thème: «Les opportunités d'exportation vers l'Union européenne dans le cadre du schéma de préférences généralisées (SPG)», les travaux ont été ouverts par le ministre d'Etat Pierre Oba, ministre des industries minières et de la géologie, en présence de Mme Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas, de l'économie, du plan, de la statistique et de l'intégration régionale et, donc, de Giacomo Durazzo, ambassadeur de l'Union européenne au Congo.

Mme Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas, Pierre Oba et Giacomo Durazzo, à l'ouverture des travaux

L'objectif de l'Union européenne à travers le schéma de préférences généralisées est d'inciter les entrepreneurs congolais à saisir ce cadre pour écouter leurs produits sur le marché européen.

L'atelier, qui a réuni les participants venus des chambres de commerce de Pointe-Noire et Brazzaville, s'est déroulé sous la forme présentielle et virtuelle avec la présentation d'une série de sous-thèmes. Pour éclairer et édifier l'assistance sur le processus du Schéma de préférences généralisées (SPG), introduit pour la première fois en 1971 à la suite d'une résolution de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Le SPG de l'Union européenne est un outil permettant aux pays en développement de s'intégrer davantage dans l'économie mondiale et de progresser dans les chaînes de valeur. Le SPG est un régime tarifaire préférentiel qui offre aux pays en développement des tarifs réduits ou suspendus sur leurs exportations vers l'Union européenne.

Le but de l'atelier a été de sensibiliser le secteur privé congolais pour maximiser l'utilisation des avantages de ce schéma et de valoriser les opportunités d'exportation vers l'Union européenne. Il a permis de mieux comprendre, entre autres, les relations commerciales entre le Congo et l'Union européenne et les opportunités du processus standard ainsi que les exigences du SPG.

A ce jour, les exportations globales du Congo vers l'Union européenne sont très faibles. Elles se situent à environ 1,79 %. Pierre Oba a invité les acteurs économiques à saisir cette occasion pour capitaliser l'opportunité qu'offre l'Union européenne à travers ce système pour diversifier l'économie et booster les exportations. *«Il nous revient d'augmenter le volume de nos échanges commerciaux avec l'Union européenne au cours des années à venir, car les statistiques du commerce extérieur des biens et services du 4e trimestre de l'année2020 par exemple montre un déficit de 28,5 milliards FCFA»*, a-t-il déclaré.

Pour Giacomo Durazzo, l'ambassadeur de l'Union européenne au Congo, la diversification économique est un défi central pour le Congo. *«Celle-ci est, plus que jamais, une nécessité au regard de la grande vulnérabilité du Congo face aux chocs extérieurs. Le commerce peut apporter une contribution importante à la réalisation de l'objectif du Gouvernement de réduire la dépendance à l'égard du secteur pétrolier. Par ailleurs, il peut contribuer fortement à la création d'emplois et promouvoir un développement équitable et durable».*

Les travaux ont été clôturés par Alain Bayeni, directeur général du commerce extérieur, qui a promis de prendre en compte les recommandations et les conclusions de l'atelier.

Philippe BANZ

DEFENSE/FORMATION

Mieux porter l'idéal de la défense nationale et de la sécurité auprès des populations

Une défense nationale efficace passe aussi par une meilleure information. C'est partant de cette conviction que le ministre de la Défense nationale a instruit la DGASCOM (Direction générale des affaires stratégiques et de la coopération militaire) sur cette donnée qui paraît nouvelle pour beaucoup. L'organisation d'un séminaire de formation s'est imposé. Il s'est tenu du 12 au 23 octobre à Brazzaville. C'était sous les auspices du colonel Jean-Aimé Ignoumba, directeur général des affaires stratégiques et de la coopération militaire représentant le ministre de la Défense nationale, M. Charles-Richard Mondjo, il avait à ses côtés, M. Stean Tshiband, conseiller paix et développement, représentant le coordonnateur résidant du système des Nations unies au Congo.

Des participants au séminaire à la cérémonie d'ouverture

Le séminaire a duré douze jours, il a réuni 39 stagiaires, dont 10 personnels féminins venus des composantes de la Force publique. Il a été organisé par le ministère de la Défense nationale, à travers le DGASCOM avec la collaboration du système des Nations unies au Congo, du Bureau Régional des Nations unies en Afrique centrale et du Centre sous régional des Nations unies pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale. Objectifs : permettre non seulement l'utilisation rationnelle des militaires, gendarmes et policiers dans le domaine de la communication de défense, mais aussi mieux porter l'idéal de la défense nationale et de la sécurité auprès des publics internes et externes, avec professionnalisme.

D'après le colonel Jean-Aimé Ignoumba, ce séminaire est le premier projet majeur qui porte en lui toute l'ambition du ministère de la Défense nationale de doter la Direction de l'information et de la communication des armées d'un cadre technique d'expression et qui imposera sans doute d'autres sessions de formation, avec d'autres modules techniques… Dans un contexte national et international marqué par de profondes mutations aux plans politique, économique, technologique, social et culturel, la communication devrait jouer un rôle stratégique dans le processus de transformation structurelle et de modernisation dans lequel est engagé le ministère de la Défense nationale depuis quelques années». *«Ce processus a permis la prise en compte de la fonction communication comme composante essentielle de l'efficacité de la politique de défense, pour la simple raison que la défense se situe au cœur de plusieurs événements. Cette communication de défense est indispensable parce que nos concitoyens ressentent le besoin d'être informés sur l'action de leur outil de défense»*, a précisé le colonel Ignoumba.

Puis, il a rappelé la mission assignée à la communication de défense *«perpétuer l'indispensable ancrage de la défense dans la société congolaise, et permettre à celle-ci de trouver sa place au sein d'un univers de communication de plus en plus diversifié et, en d'autres termes, de renforcer le lien Armée-Nation. Cette mission implique une pratique de la communication organisée, structurée et régie par des préceptes fondamentaux. C'est tout l'intérêt de ce séminaire»,* a relevé le colonel Ignoumba.

Peu après cette allocution, s'en est suivie une leçon inaugurale fleuve faite par M. André Ondelé, directeur général de Télé Congo. Subdivisée en plusieurs chapitres, il a notamment peint le tableau dans lequel se déroule le travail du communicateur. Et esquissé les avantages de l'instrument de communication au sein du ministère de la Défense nationale. Tout en précisant que la communication incarnée par la DGASCOM réduit l'écart qui a existé entre la Force publique et la population.

Les missions de défense, a-t-on également indiqué à l'issue de cette formation, ne sont plus exclusivement portées vers la préparation de la guerre, mais intègrent de plus en plus les secteurs de la vie économique et sociale, démontrant ainsi la capacité des armées à prendre en compte l'ensemble des facettes d'une vision d'ensemble.

Alain-Patrick MASSAMBA

(Suite de la page 3)

la criminalité maritime au Congo. Nous voudrons, avec l'accord des autorités congolaises, poursuivre trois principales activités: former des acteurs impliqués dans la lutte contre la criminalité maritime; poursuivre exercices en mer pour permettre aux acteurs d'avoir la ténacité sur la collecte lorsqu'il y a acte de piraterie dans les eaux internationales, tenir des exercices qui constituent un procès fictif pour tester le code congolais pour juger les cas de piraterie pour que le Congolais puisse avoir la compétence universelle», a indiqué le chef PASSMAR-ONUDC.

Il a rappelé qu'en Afrique de l'Ouest, l'ONUDC est entrain de développer un programme qui a permis à trois Etats de l'Afrique de l'Ouest: le Togo, le Nigeria et le Cap Vert de juguler des cas d'activités de piraterie maritime. Il compte répliquer la même chose en Afrique centrale.

Aybienevie NK.-K.

CONGO/CÔTE-D'IVOIRE

Ensemble pour une action coordonnée en mer

Le Premier ministre du Congo et président du Comité interministériel de l'Action de l'Etat en mer et dans les eaux continentales Anatole Collinet Makosso a devisé avec Abroulaye Fofana, secrétaire permanent du comité inter-ministériel de Côte-d'Ivoire, le 22 octobre dernier, à la faveur de sa visite au Congo.

Le tête-à-tête entre les deux personnalités

A la rencontre avec le Premier ministre, le secrétaire permanent du comité interministériel de l'Action de l'Etat en mer de Côte-d'Ivoire était accompagné de son homologue du Congo Martin Parfait Aimé Coussoud Mavoungou. «*Je voudrais exprimer ma gratitude à M. le Premier ministre, chef du Gouvernement, pour l'audience qu'il vient de nous accorder. C'est une audience qui est normale, c'est quand même lui qui est l'autorité en matière de l'action en mer au niveau du Congo. Mon collègue le ministre Martin P. A. Coussoud Mavoungou a souhaité que, par rapport au travail que nous avons tenu de faire ensemble, la collaboration que nous voulons mettre en place entre nos services et entre nos deux pays, nous puissions venir le voir pour qu'il nous trace la voie, qu'il nous donne les grandes orientations de ce travail*», a dit l'hôte de Martin Coussoud Mavoungou.

«*Nous sommes venus le voir pour qu'il nous donne des orientations. Nous allons nous charger de les mettre en pratique. Ces orientations sont des préoccupations d'homme d'Etat*», a fait savoir Abroulaye Fofana, qui a poursuivi: «*Il s'agit de faire en sorte que nos Etats aient la capacité d'exploiter les immenses ressources que nous avons en mer, mais dans un cadre sécurisé et sain. Nos bureaux sont en plein dans le sujet et chargés donc de mettre en œuvre la politique gouvernementale sur le terrain*».

L'action de l'Etat en mer est un concept qui considère que la mer étant un espace unique, les intervenants qui exercent sur cette étendue devraient le faire dans le cadre d'une politique coordonnée, qui permette non seulement de mutualiser les ressources, mais également d'atteindre des objectifs de façon unique, orientée de la même manière.

Esperancia MBOSSA-OKANDZE

PARLEMENT

Les deux Chambres du Parlement ont ouvert leur session budgétaire

Les cérémonies se sont déroulées au Palais des congrès. Outre le budget de l'Etat, les budgets des deux Chambres doivent intégrer les nouvelles donnes du nouveau siège du Parlement qui nécessitera le recrutement d'un personnel additionnel.

Le palais de congrès

Dans son allocution, Isidore Mvouba a rappelé la volonté du Gouvernement d'œuvrer à l'élargissement de l'assiette fiscale et à l'amélioration du rendement de l'impôt dans les secteurs du foncier, de l'économie numérique, des hydrocarbures afin d'abonder les caisses de l'Etat. De même que la bancarisation des transactions fiscales pour combattre la corruption et le blanchiment.

Pour le président de l'Assemblée nationale, le budget 2022 est celui de la relance économique et devra faire une large part aux secteurs de la diversification de l'économie tels que l'agriculture, l'industrie, l'agroforesterie, le numérique, le tourisme et les secteurs sociaux. «*Le point de mire de tout cela est la volonté affichée du Gouvernement d'implémenter les douze axes de son programme d'action*», a déclaré Isidore Mvouba.

Outre le budget de l'Etat, les députés auront à examiner leur propre budget qui doit intégrer, selon le président de l'Assemblée nationale, les nouvelles donnes de son nouveau patrimoine. «*La gestion du nouveau siège nécessitera le recrutement d'un personnel additionnel. Ce sera l'occasion de résoudre la question pendante des agents exerçant à la chaîne parlementaire qui pourrait émettre à l'échelle nationale, si et seulement si, nous diligentions la coopération avec l'UNESCO qui est disposée à nous apporter un appui dans ce domaine*».

Tout comme la loi de règlement du budget de l'Etat exercice 2020 qui a vocation de certifier les états financiers, élaborer la déclaration générale de conformité des comptes, déterminer la situation des recettes et des dépenses budgétaires, analyser l'évolution de la dette. «*Dans un avenir proche, le projet de société du président sera traduit en plan national de développement pour la période 2022-2026*», a-t-il indiqué.

Au total vingt affaires sont inscrites à l'ordre du jour de cette 13e session budgétaire, sans doute la dernière de la 14e législature destinée à l'examen et au vote de la loi de finances. Isidore Mvouba a rappelé aux députés que les prochaines joutes électorales approchent au galop.

Il a exhorté le Gouvernement à prendre toutes les dispositions nécessaires concernant la délivrance de la carte d'identité et du passeport aux Congolais qui éprouvent de grandes difficultés à obtenir ces pièces d'état civil.

Du côté du Sénat, Pierre Ngolo a insisté sur la pandémie de COVID-19 dont tous doivent avoir à coeur la gravité de la situation. «*Situation inédite empreinte d'incertitudes et d'horreurs. Comment ne pas s'ébranler devant des scènes effroyables de disparition des grands hommes, des citoyens lambda tous portés en terre dans des conditions qui contrastent avec nos usages, nos coutumes qui donnent du sens et de la dimension exceptionnelle aux heures d'adieux*», a-t-il précisé.

Selon lui, les restrictions qui affectent notre quotidien sont à la mesure de la gravité de la situation du moment. «*Dans ces conditions, la responsabilité impose à tous ceux qui sont en charge d'autres une seule attitude, celle du franc-parler consistant à dire aux citoyens, non ce qu'ils attendent, au risque de verser à la complaisance soubassement d'un populisme mortifère mais la vérité rien que la vérité qui fait a priori mal, tout en restant la seule approche du salut. Mettons-nous en tête que les illusions, les fantasmes et les mensonges complaisamment distillés dans le peuple ne peuvent conduire ni à l'émancipation ni au mieux-être*», a déclaré Pierre Ngolo.

Le président du Sénat a exhorté les Congolais à la poursuite du sacrifice et à la mobilisation totale pour la vaccination sans se lasser de porter le masque.

A vrai dire, c'est le budget de l'Etat qui donne son contenu à cette session dite budgétaire, avec 19 affaires inscrites à son jour du jour. «*Lors de l'examen de ce budget, il nous revient de rester particulièrement regardant sur notre environnement social, ses pressions, les attentes des citoyens. L'exercice nous contraint à plus de rigueur, plus de vigilance, plus de sérieux pour des arbitrages conséquents*», a-t-il indiqué.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Coup d'oeil en biais

COVID-19: Octobre vire au rouge

Le bilan des victimes de la COVID-19 ne fait que s'alourdir dans le pays. Les chiffres des autorités sanitaires montrent que le virus est particulièrement actif ce mois d'octobre, qui est le mois le plus funeste. Ainsi en seulement 21 jours, 50 décès ont été déplorés, affirment-elles. Autres chiffres : entre le 19 et le 21 octobre, 455 nouveaux cas confirmés ont été enregistrés (dont près de 10 médecins et infirmiers infectés) sur 3875 personnes testées; 10 décès dont 3 femmes enceintes ont été enregistrés dans le pays; 50 cas importés; 23 cas transférés; 2458 cas actifs. Avec un total de 249 decés depuis la début de la pandémie, le taux de létalité est désormais de 1,5%.

Pointe-Noire dans la tourmente d'un fantôme?

La rumeur qu'une figure de l'opposition en exil condamnée puis expulsée il y a quelques années au terme d'un procès, s'apprêtait à tenir une conférence de presse quelque part à Pointe-Noire a circulé début octobre dans la capitale économique, a rapporté un journal français. L'opposant aurait plongé les autorités de la ville dans l'embarras, surtout du fait que la manifestation n'avait pas été déclarée. Les services de sécurité ont été mis en branle. Vérification faite, Modeste Boukadia devait tout simplement s'adresser à ses militants en visio-conférence, révèle le journal.

Un policier à la tête d'une écurie de «bébé-noirs»

Les policiers étaient loin de se douter que parmi eux il y avait des agents complices des malfrats qu'ils aident à échapper aux patrouilles de la police. Un certain Soko Okamba, brigadier-chef de son état, en service à la DGARH (Direction générale de l'administration et des ressources humaines) est présumé être le coordonnateur des «*bébés-noirs*» de l'écurie appelée ''*Les Américains*'' opérant à Ngamakosso et Manianga, deux quartiers de Talangaï où ces gangs sèment la terreur de jour comme de nuit. Il a été appréhendé et devra répondre avec ses acolytes de ses actes.

La crise d'eau potable n'a toujours pas été résorbée à Brazzaville

L'eau potable se fait toujours rare dans beaucoup de quartiers de la capitale congolaise. Les populations, souffrant de cette pénurie, se rabattent sur des camions citernes et, surtout, sur les forages pour se ravitailler. Chaque jour, ces forages sont pris d'assaut par des longues files de femmes et d'enfants à la recherche du précieux liquide. Pourtant, Brazzaville est une ville adossée sur le deuxième plus grand fleuve du monde. Les visiteurs qui arrivent à Brazzaville n'en croient pas leurs yeux quand ils voient le triste spectacle des queues devant les forages. La semaine dernière, RFI (Radio France internationale) a encore parlé de cette situation dans ses journaux.

Recherché pour assassinat, un «bébé-noir» arrêté par la Police

Un «bébé-noir» répondant au sobriquet de ''Davido'' a été arrêté par la Police la semaine dernière à Brazzaville. Il était recherché pour assassinat de Martial Ndongo, le 17 septembre dernier à Manianga, un quartier du sixième arrondissement. L'infortuné revenait de l'église avec sa femme. Ce meurtre avait suscité un grand émoi au sein de la population. Le présumé assassin serait passé aux aveux; il sera présenté à la Justice.

Plus de sit-in des retraités devant la Primature !

Le Premier ministre Anatole Makosso peut être tranquille, du moins pour l'instant. Et pour cause : les retraités de la CRF (Caisse de retraite des fonctionnaires) qui avaient prévu d'organiser un sit-in devant le siège de la Primature à Brazzaville et dans les chefs-lieux de département à compter du lundi 25 octobre 2021 ont annoncé la suspension de leur mouvement. Les responsables des organisations des retraités de cette Caisse justifient leur marche-arrière par la promesse faite par le Gouvernement de leur payer un mois de pension sur les trois mois qu'ils avaient exigés dans une déclaration antérieure. Par ailleurs, ils affirment que les négociations avec le ministre d'Etat, ministre de la Fonction publique, du travail et de la sécurité sociale, Firmin Ayessa, sont sur la bonne voie. Pourvu que ce ne soit pas de la poudre aux yeux !

En tenue d'Adam dans une sacristie

Un fait insolite s'est produit lundi 18 octobre dernier à la paroisse Saint-Esprit de Moungali, dans le quatrième arrondissement de Brazzaville. Un jeune homme d'environ 25 ans a été trouvé en tenue d'Adam dans la sacristie. Il était accroupi, hagard. Comment s'est-il retrouvé dans ce lieu sacré? Dispose-t-il de toutes ses facultés? Se trouvait-il en état d'ébriété? Chacun y est allé de son interprétation, certaines superstitieuses. Il a été confié à la police qui a ouvert une enquête.

Banque des Etats de l'Afrique Centrale – Services Centraux
Commission Générale de passation des marchés n°01

Appel d'offres international ouvert avec n°133/BEAC/SG-DPMG/AOIO/Tvx/2021 du 07 octobre 2021 pour la construction du nouvel immeuble de la Direction Nationale pour le Cameroun à Yaoundé

Dans le cadre de sa politique de gestion du patrimoine, la Banque des Etats de l'Afrique Centrale envisage, sur ressources propres, de construire un nouvel immeuble devant abriter sa Direction Nationale à Yaoundé. A cet effet, elle invite par le présent avis d'appel d'offres, les entreprises qualifiées remplissant les conditions requises, à présenter une soumission.

Le processus se déroulera conformément aux dispositions du Règlement n°01/CEMAC/UMAC/CM/18 portant adoption du Code des Marchés de la BEAC.

Les entreprises peuvent obtenir un complément d'information à l'adresse ci-dessous, entre 9 heures et 12 heures, les jours ouvrés. Le dossier d'appel d'offres rédigé en français peut être consulté gratuitement, acheté et retiré à l'adresse indiquée ci-dessous.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE
Services Centraux, Direction Générale de l'Exploitation. CGAM, 14ème étage, porte 1412
Adresse: 736, Avenue Monseigneur Vogt – BP: 1917, Yaoundé - CAMEROUN
Tél: (+237) 222 23 40 30; (+237) 222 23 40 60;
Postes 5452, 5431, 5412 ou 5403
Fax: (+237) 222 23 33 29
@: cgam.scx@beac.int

La participation au présent appel d'offres est conditionnée au paiement de la somme non remboursable de deux millions (2 000 000) francs CFA ou l'équivalent dans une monnaie librement convertible. Le paiement devra être effectué par virement bancaire ou en espèces aux guichets de la BEAC à l'exception du Bureau de Paris.

Les soumissions, obligatoirement accompagnées d'une garantie de soumission sous forme de garantie bancaire à première demande, conforme au modèle indiqué dans le DAO et d'un montant forfaitaire de deux millions (2 000 000) francs CFA, devront être déposées à l'adresse indiquée ci-après, au plus tard le jeudi 02 décembre 2021 à 12 heures. Les soumissions reçues après le délai fixé seront rejetées.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE
Services Centraux, Bureau d'Ordre, 15ème étage, porte 15.01
736, Avenue Monseigneur Vogt – BP : 1917 Yaoundé - CAMEROUN

Les soumissions seront ouvertes en deux phases. Les plis administratifs et techniques seront ouverts le jeudi 02 décembre 2021 à 13 heures aux Services Centraux de la BEAC à Yaoundé. Les plis financiers, pour les offres jugées conformes, seront ouverts à une date qui sera communiquée ultérieurement.

Yaoundé, le 07 octobre 2021

Le Président de la Commission

Banque des Etats de l'Afrique Centrale – Services Centraux
Commission Générale de passation des marchés n°01

Sélection régionale ouverte avec n°134/BEAC/DGEFRI-DERS/SRO/Ser/2021 pour le développement d'une application informatique de prévision des agrégats macroéconomiques de la CEMAC dans le cadre de l'exercice de programmation monétaire

Dans le cadre de la réforme de l'exercice de la programmation monétaire, la Banque des Etats de l'Afrique Centrale souhaite recruter une entreprise spécialisée pour le développement d'une application informatique de prévision des agrégats macroéconomiques de la CEMAC (PREVI-BEAC). A cet effet, elle invite par le présent avis de sélection, les entreprises qualifiées remplissant les conditions requises, à soumettre leur proposition.

Le processus se déroulera conformément au Règlement n°01/CEMAC/UMAC/CM/18 portant adoption du Code des Marchés de la BEAC, notamment la sélection sur la base de la qualité technique et du coût de la proposition.

Les Prestataires intéressés peuvent obtenir un complément d'information et consulter le dossier de sélection rédigé en français, à l'adresse ci-dessous, entre 9 heures et 12 heures, les jours ouvrés.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE
Services Centraux, Direction Générale de l'Exploitation. CGAM, 14ème étage, porte 1412
Adresse: 736, Avenue Monseigneur Vogt – BP: 1917, Yaoundé - CAMEROUN
Tél: (+237) 222 23 40 30;
(+237) 222 23 40 60; Postes 5452, 5431, 5412 ou 5403
Fax: (+237) 222 23 33 29
@: cgam.scx@beac.int

La participation à la présente mise en concurrence est conditionnée au paiement de la somme non remboursable de cinquante mille (50 000) francs CFA. Le paiement devra être effectué par virement bancaire ou en espèces aux guichets de la BEAC.

Les soumissions conformes au règlement particulier de la sélection devront être déposées, sous pli fermé, à l'adresse indiquée ci-après, au plus tard le jeudi 11 novembre 2021 à 12 heures.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE
Services Centraux, Bureau d'Ordre, 15ème étage, porte 15.01
736, Avenue Monseigneur Vogt – BP: 1917 Yaoundé - CAMEROUN

Les propositions reçues après le délai fixé seront rejetées.

Les soumissions seront ouvertes en deux phases. Les plis administratifs et techniques seront ouverts le jeudi 11 novembre 2021 à 13 heures aux Services Centraux de la BEAC à Yaoundé. Les plis financiers seront ouverts pour les propositions jugées conformes, à une date qui sera communiquée ultérieurement.

Yaoundé, le 04 octobre 2021

Le Président de la Commission

«Le Développement est le nouveau nom de la Paix» (Pape Paul VI)

CONGO TELECOM

Yves Castanou à la recherche de partenaires

L'agence commerciale de Congo Telecom de Ouenzé, avenue des 3 Martyrs, a été inaugurée vendredi 15 octobre dernier par Léon Juste Ibombo, ministre des Postes, des télécommunications et de l'économie numérique, en présence d'Yves Castanou, directeur général de Congo Telecom, ainsi que d'autres invités de marque. Après l'inauguration, la délégation s'est rendue à la direction générale de Congo Telecom, où le directeur général a présenté le plan stratégique de son institution.

Yves Castanou, Ludovic Ngatsé et Léon Juste Ibombo après l'inauguration de l'agence de Ouenzé

La nouvelle agence de Congo Telecom présente un bâtiment, complètement équipé, avec une capacité de réception du public de 30 personnes avec deux caisses de banques pour les transactions financières, dix comptoirs, deux blocs sanitaires, un bureau du chef d'agence et une salle de réunion. Le site comprend deux autres bâtiments annexes, dont un bâtiment R+1 d'une superficie totale de 610 m^2.

A la direction générale de Congo Telecom, le ministre Ludovic Ngatsé, en charge du Budget, a rejoint la délégation. Yves Castanou a exposé la vison de son institution, de devenir le premier opérateur de télécommunications au Congo et un acteur de référence dans la sous-région. L'objectif d'ici à 2025 est d'être présent dans chaque maison et chaque entreprise afin de fournir des services de classe mondiale à des prix accessibles. Pour réaliser son plan stratégique, a indiqué son directeur général, Congo Telecom devra actionner une série de leviers: installer des infrastructures réseaux-services, proposer des offres de produits et services, développer une stratégie de marketing et un plan de communication solide (image de marque), optimiser des coûts et établir un écosystème et des partenariats, etc. En 18 mois, Congo Telecom est entrain de rendre l'internet accessible dans tous les ménages et les entreprises en révisant le coût des offres. Il vise les 300.000 abonnés d'ici à 5 ans.

«La première force de toute entreprise au-delà des infrastructures ce sont les ressources humaines. Pour avoir des ressources humaines aguerries pour aller conquérir des marchés, il faut que les conditions de service soient optimales pour un rendement optimal. Je suis très heureux de constater qu'en 18 mois, on a pu créer une nouvelle identité, on a pu façonner un nouveau modèle de management, on a pu mettre en œuvre la volonté du Chef de l'Etat qui est de faire de Congo Telecom un opérateur majeur dans l'industrie des télécommunications de notre pays», a déclaré le ministre Léon Juste Ibombo. Aux travailleurs, il a demandé d'œuvrer davantage pour être le leader d'ici 2025 et de gagner des parts de marché.

A noter que Congo Telecom est né de la dissolution de la Société des télécommunications du Congo (SOTELCO), elle-même créée après l'éclatement de l'Office national des postes et télécommunications (ONPT).

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

ECONOMIE

Les partenaires au développement prêts à soutenir le PND

Dans le cadre des travaux d'élaboration du PND 2022-2026, Mme Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas, ministre de l'Economie, du plan, de la statistique et de l'intégration régionale a échangé jeudi 21 octobre 2021 avec les représentants des partenaires au développement. Au cours de cette réunion, ils ont promis de soutenir le Congo dans l'élaboration de son nouveau PND.

Le président du forum des partenaires au développement, coordonnateur des systèmes des Nations Unies Chris Mburu entend soutenir le Congo dans son processus d'élaboration du PND. *«Nous avons eu un échange avec le ministre de l'Economie, pour qu'elle nous explique comment se déroule le processus d'élaboration du PND 2022-2026. En tant que partenaire, le Congo peut s'attendre à ce que nous l'accompagnions dans l'élaboration du PND. Le Gouvernement est responsable de définir les priorités et nous nous organisons à soutenir ces priorités»,* a-t-il dit.

Pour Mme Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas, l'appui au développement est une composante essentielle du mécanisme d'accompagnement du développement du Congo. Elle a remercié les représentants des partenaires au développement pour cet accompagnement sans faille pour le Congo. *«Nous abordons un dossier que vous connaissez de l'intérieur. J'avais le devoir d'avoir un échange pour que nous ayons la même compréhension des objectifs recherchés par le Gouvernement en essayant d'avoir un cadre programmatique de l'action de l'exécutif»*, a-t-elle indiqué.

A. N'K.-K.

ALIMENTATION

Le Directeur régional du PAM a visité Brazzaville

En séjour à Brazzaville du 6 au 9 octobre dernier, M. Menghestab Haile, directeur régional du Programme alimentaire mondial des Nations Unies (PAM) pour l'Afrique australe et une partie de l'Afrique centrale, a échangé avec le Premier ministre, Anatole Collinet Makosso ainsi que les ministères avec lesquels le PAM travaille étroitement pour lutter contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition et pour renforcer la résilience des populations. Vendredi 8 octobre dernier, le directeur régional du PAM et le ministre Jean Luc Mouthou, de l'Enseignement préscolaire accompagné d'Anne-Claire Mouilliez, directrice pays du PAM au Congo, a visité l'école Djiri-Pont qui bénéficie, depuis 2018, du programme américain McGovern-Dole visant à soutenir l'éducation et le développement de l'enfant par la nutrition.

M. Menghestab Haile et Jean Luc Mouthou visitant l'une des salles de classe

La visite a permis de constater la portée de l'assistance du PAM dans cette école qui compte 757 élèves scolarisés. Grâce à une contribution du Gouvernement américain, à travers son Département de l'agriculture. La délégation a pu voir la préparation du repas et la distribution aux enfants pour les inciter à apprendre davantage. Le programme des cantines scolaires incite les familles à scolariser leurs enfants, assure une continuité dans leur éducation et leur permet de recevoir quotidiennement un repas nutritif.

«Je suis très heureux de visiter le Congo et cette école. J'ai eu l'opportunité de voir comment étaient organisées la préparation du repas et la distribution qui va permettre aux enfants d'apprendre. C'est important de nourrir les enfants, de les maintenir à l'école. Cette nourriture contribue à l'éducation et à préparer leur avenir sachant que cette génération est une génération future sur laquelle il faut investir dès le plus jeune âge», a dit M. Menghestab Haile.

Le directeur régional du PAM a rappelé que c'est la première fois qu'il visitait le Congo, *«mais j'ai une longue expérience avec le Programme alimentaire mondial qui a des programmes de cantines scolaires dans de très nombreux pays depuis de très nombreuses années et aussi au Congo. Le Congo est un pays très riche qui a beaucoup de ressources naturelles et qui a beaucoup de potentiel à développer pour nourrir également les pays voisins».*

Au terme de son séjour, le directeur régional du PAM accompagné de l'équipe pays du PAM au Congo, a suivi le lancement d'une distribution des transferts monétaires à Bacongo pour assister les familles les plus fragilisées par la crise sanitaire. Cette opération d'urgence est menée en étroite collaboration avec le ministère des Affaires sociales et de l'action humanitaire pour identifier les ménages bénéficiaires sur la base d'un programme de protection sociale déjà existant, le Registre social universel (RSU).

La visite du directeur régional du PAM a permis de renouveler l'engagement du PAM auprès du Gouvernement congolais pour que le pays réalise pleinement son potentiel de développement à travers le PND 2022-2026.

Nommé en juillet en 2021 au poste de directeur régional du PAM, Menghestab Haile était auparavant directeur pays du PAM en Égypte où il a pu constater la pertinence des partenariats innovants pour changer la vie et les moyens de subsistance des communautés vulnérables.

A.N'K-K.

PRODIVAC

Améliorer les performances des chaînes de valeur agricoles

Le lancement du Projet de développement intégré des chaînes de valeur agricoles au Congo (PRODIVAC) par un atelier, à Djambala (Plateaux), du 8 au 9 octobre 2021, a connu la participation des producteurs venus de trois départements: Bouenza, Pool et Plateaux. L'objectif est de promouvoir une agriculture compétitive et résiliente à travers le développement intégré des chaînes de valeur agro-alimentaires au Congo.

Les participants

Quelques participants ont donné leur appréciation à la fin des travaux. Hermann Loko Samba, producteur en agro-pastoral au Pool (Kinkala), a indiqué. *«C'est un projet qui vient d'être lancé. Nous devons l'appuyer, nous les agriculteurs. Nous devons nous impliquer. Le projet nous présente une chaîne de valeurs pour bien exploiter le maïs, le manioc, l'aviculture et la pisciculture. Cela nous permet de beaucoup produire en vue de réduire le taux de la malnutrition. Aujourd'hui, le Congo a un problème de l'alimentation et de nutrition. Nous devons augmenter la production pour que les ménages mangent les aliments de qualité…».*

Jean Blaise Bakoudissa Pianda, président de la coopérative agro-pastorale Terre et développement de Madingou (Bouenza), a affirmé: *«C'est un projet alléchant. Il est venu pour booster l'agriculture au Congo, parce qu'il va travailler dans le secteur agricole. Ce projet ne vise travailler qu'avec trois départements, les Plateaux, le Pool et la Bouenza. Dans notre groupement, je suis coordonnateur des pisciculteurs de Madingou et nous travaillons dans le secteur piscicole. Nous avons des difficultés pour avoir des alevins et le projet nous parle déjà de la filiale de production des alevins pour les mettre à notre disposition, cela nous arrange énormément. Ce projet est bien arrivé pour tous les pisciculteurs qui sont dans cette chaîne de valeur. Il interviendra aussi dans l'accompagnement…».*

Daniel Nkouka, vulgarisateur intermédiaire entre le conseil départemental du Pool et les acteurs de production a souligné: *«La naissance de ce projet est un gros investissement. Ce projet vient régler tous les aspects de problèmes qui ont fait que les projets ne réussissent pas. Quand j'entends la chaîne de valeur, nous avons le manioc, qui est notre produit de base, le maïs, la volaille et le poisson. Mais, il manque deux choses, le soja et le palmier à huile».*

Le délégué de la sous-préfecture du district de Djambala, Pierre Essié, a indiqué que le projet va identifier les problèmes des populations. En les ciblant, c'est en vue d'apporter des solutions adéquates. A travers ce projet, les populations vont trouver leur compte, parce qu'il s'agit ici des activités agricoles qui sont mises en exergue, notamment la production du manioc, du maïs, du poulet et du poisson.

A son tour, Benoît Ngayou, coordonnateur du PRODIVAC, a souligné que les trois départements retenus: les Plateaux, le Pool et la Bouenza, sont considérés comme pilotes. *«Il est possible qu'il y ait des interventions du projet dans d'autres départements de façon indirecte: Brazzaville, Pointe-Noire et la Cuvette. C'est un projet qui va avoir une vision nationale. Le projet, qui durera six ans, favorisera l'amélioration alimentaire, la réduction des importations et l'augmentation de la production. A cela seront couplés les emplois au niveau des jeunes. Le taux de couverture devrait être de 40%. Ce projet a été conçu par les congolais qui savent mieux les problèmes de l'agriculture congolaise. Le financement est disponible».*

Philippe BANZ

Qui me répondra?

Incivisme routier: quelle thérapie?

André MFOULOU (Lékana-Plateaux)

EDUCATION

Les acteurs formés à la pédagogie de l'enseignement à distance

L'UNESCO en partenariat avec le ministère de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'alphabétisation a organisé une formation au profit des inspecteurs et encadreurs pédagogiques en ingénierie de la formation à distance du 28 septembre au 2 octobre dernier au lycée de la Révolution à Brazzaville. Cette formation intègre le programme de continuité *«de l'enseignement de base au Congo à travers le dispositif multidimensionnel d'enseignement à distance et sensibilisation à la COVID-19»*.

L'assistance à l'ouverture de l'atelier

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan national de riposte contre l'impact de la COVID-19 dans le secteur de l'éducation et de la formation, le Partenariat mondial pour l'éducation (PME) a accordé au Congo un don de 7 millions de dollars US. Pour appuyer l'exécution des activités de ce plan dont un des objectifs est d'assurer la continuité pédagogique pour tous les élèves dans l'éducation de base, il a été élaboré un dispositif national multidimensionnel d'enseignement à distance à travers la radio, la télévision, l'internet et la distribution des supports pédagogiques imprimés.

L'atelier qui a concerné plus d'une soixantaine des acteurs éducatifs a eu pour objectif d'accentuer les capacités de ces derniers en ingénierie pédagogique de l'enseignement à distance, à l'utilisation des dispositifs d'enseignement à distance et à la prévention de la COVID-19.

Au cours de cet atelier, les responsables pédagogiques ont été formés à la supervision et à la production des ressources numériques pour les livrets d'apprentissage autonome à domicile, pour la radio et pour la télévision. Un travail a été également fait par les informaticiens sur la plateforme *"l'école à domicile"*, un outil de médiation qui assure le lien entre les apprenants et les formateurs.

Un accent a été mis sur le changement de ses contenus.

Pour Mme Fatoumata Marega représentante de l'UNESCO au Congo, les objectifs assignés à cet atelier ont été globalement atteints. *«Soyez rassurés que l'UNESCO se tiendra toujours prête à fournir son expertise et son appui multiforme au Gouvernement pour trouver des réponses éducatives adaptées aux problèmes identifiés»*, a-t-elle assuré.

Satisfaite de l'amorce d'un long processus de formation, Mme Régine Tchicaya Oboa directrice de cabinet du ministre de l'Enseignement préscolaire pense qu'il est désormais possible de réaménager les méthodes de travail, pour illustrer les reflexes de l'ingénierie de la formation à distance et ainsi refléter l'innovation apportée par la technologie de l'information et de la communication adaptée à l'éducation (TICE). Elle a remercié l'agence onusienne pour son appui à ce projet de formation qui vise l'amélioration de l'offre d'éducation.

E.M-O

PLAN NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT

Vers la mise en place progressive

Lancés le 4 octobre dernier à Brazzaville, les travaux d'élaboration du Plan national de développement (PND) 2022-2026 se déroulent normalement. Mme Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas, ministre de l'Economie, du plan, de la statistique et de l'intégration régionale a échangé vendredi 15 octobre avec les experts pour s'en assurer.

Mme Ingrid O. G. Ebouka-Babackas

Les travaux s'articulent autour de six axes: l'agriculture au sens large, l'industrie, les zones économiques spéciales, le tourisme, l'économie numérique et la promotion immobilière.

Pour Bernad Ngazo, conseiller à la régulation économique du ministre de l'Economie, la rencontre fait partie des mécanismes de suivi pour nous assurer que toutes les actions qui ont été prévues se déroulent normalement. *«Nous avons fait le point sur chacune des thématiques pour s'assurer que tout ce qui a été mis en place se déroule selon un calendrier préétabli. Nous devons achever les tâches à des dates bien précises. L'ensemble des commissions mises en place ont démarré. Dans ce PND, l'accent est mis sur la diversification économique. On associe tous les investisseurs pour qu'ils soient pris en compte pour accompagner le déploiement du PND»*, a-t-il dit.

Michel Léon Mayeko, expert national pour l'élaboration du PND, a quant à lui expliqué: *«Nous sommes en train de recueillir tout ce que les six groupes thématiques sont entrain de faire pour que nous puissions continuer le reste du travail. Par rapport aux moyens dont nous disposons, les travaux avancent. Nous rencontrons des problèmes de données, nous recourons auprès de la Banque mondiale, le FMI, alors que nous devons avoir nos données sur place»*.

Vue des experts

Le coordonnateur technique d'élaboration du nouveau PND, Franck Mampouya Mbama, a souligné que les experts travaillent pour mettre en place un cadre stratégique. *«Le Président de la République a mis en place une Task-force pour l'élaboration du PND. Il a donné des orientations au comité technique. Nous nous sommes retrouvés avec six axes prioritaires pour ce nouveau PND. Les experts sont ici à Brazzaville pour mettre en place le cadre stratégique d'élaboration de ce PND. Il y a eu la collecte documentaire, la collecte auprès des ministres, les discussions thématiques. Les experts et la coordination nationale vont traiter ces données pour les transmettre à la Task-force»*, a-t-il déclaré.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

A VENDRE: PROPRIETE AVEC RIVIERE

Superficie 26 400 m²
avec TF,
110 ml de rivière
aménagée,
À 23 km du péage
de Nganga Lingolo,
en direction de
Kinkala+ 6 km
de piste.
Informations:
immobilier.scicaro@yahoo.fr

Maître Ado Patricia Marlène MATISSA Notaire
Avenue Félix EBOUE, immeuble «le 5 février 1979»
2eme étage gauche Q050/S (Face Ambassade de Russie), Centre-ville,
Boîte Postale: 18, Brazzaville
Tél. fixe: (+242) 05.350.84.05 / E-mail: etudematissa@gmail.com

MISE A JOUR DES STATUTS DE LA SOCIETE DENOMMEE ASCAPay

Société Anonyme avec Administrateur Général
Au capital de 10 000 000 F. CFA / Siège social à Brazzaville / République du Congo
RCCM: CG-BZV-01-2020-B15-00009.

Aux termes d'un acte de cession des actions en date à Brazzaville du 04 août 2021 déposé au rang des minutes de Maître Ado Patricia Marlène MATISSA, Notaire à Brazzaville, en date du 07 septembre 2021, et dûment enregistré à la recette de Brazzaville en date du 08 octobre 2021, sous folio 186/7 N° 4014, il en ressort que l'actionnaire unique a cédé la moitié des actions qu'il détient dans le capital de la société ASCAPay, soit cinq cents (500) actions représentant cinquante pour cent (50%) du capital.

La société devient ainsi une Société Anonyme pluripersonnelle avec Administrateur Général.

- Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date à Brazzaville du 20 août 2021, déposé au rang des minutes de Maître Ado Patricia Marlène MATISSA, Notaire à Brazzaville, en date du 07 octobre 2021, et dûment enregistré à la recette de Brazzaville en date du 08 octobre 2021, sous folio 186/4 N0 4011, les actionnaires décident de la mise à jour des statuts suite à la cession d'actions intervenue.

Dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville le 12 Octobre 2021 sous le numéro CG-BZV-01-2021-D-00248.

Mention modificative a été portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sous le numéro CG-BZV-01-2020-B15-00009.

Pour insertion légale,

Me Ado Patricia Marlène MATISSA, Notaire

SOUDAN

Les militaires s'emparent du pouvoir

L'Afrique renoue avec ses vieux démons des coups d'Etat. Après le Mali, la Guinée Conakry, c'est le Soudan qui emboîte le pas. Les militaires ont déposé le pouvoir en place tenu par les civils, lundi 25 octobre dernier dans la matinée. Ils ont procédé par l'arrestation des dirigeants civils dont le Premier ministre Abdallah Hamdok, après des semaines de tension entre les autorités civiles et militaires de transition. Les militaires accusent les civils de monopoliser le pouvoir.

Le nouvel homme fort du Soudan

Le général Abdel Fattah al-Burhan a annoncé la dissolution des institutions de transition et décrété l'état d'urgence. Dès l'aube, lundi 25 octobre 2021, après le forfait des militaires, de nombreux manifestants sont sortis dans les rues de Khartoum alors que les syndicats appellent à la désobéissance civile. L'armée a tiré à balles réelles sur les protestataires devant ses quartiers généraux. Un bilan provisoire fait état d'au moins trois personnes tuées et plus de 80 blessés à Khartoum la capitale, selon un syndicat de médecins prodémocratie.

Malgré les morts déplorés, le docteur al-Assam Nagy, figure du soulèvement contre al-Bachir, de l'Association des professionnels soudanais appelle toutes les organisations civiles, comités de résistance et associations à descendre dans les rues contre le coup d'Etat.

Au niveau international, la situation au Soudan continue de susciter de nombreuses réactions. Comme à l'accoutumée, l'Union africaine fait part de *«profonde consternation»,* l'ONU condamne le coup d'Etat et l'Union européenne exhorte les différentes forces en présence d'éviter un bain de sang.

Dans la soirée du coup d'Etat, le général Abdel Fattah al-Burhan a décliné neuf mesures pour *«corriger la trajectoire de la révolution»*. Entre autres, il s'agit de: décréter l'Etat d'urgence dans l'ensemble du pays; s'engager à appliquer ce qui a été décidé dans la Déclaration constitutionnelle pour la période de transition en 2019 et l'accord de paix du Soudan signé à Juba en octobre 2020; suspendre les articles n°11-12-15-1624-71 et 72 de la Déclaration constitutionnelle tout en s'engageant à respecter les accords internationaux signés par le gouvernement provisoire; dissoudre le Conseil souverain de transition et remercier les membres; dissoudre le Conseil des ministres et tous les membres du gouvernement; démettre de leurs fonctions, les gouverneurs des Etats; démettre de leurs fonctions les ministres d'Etat et vice-ministres; suspendre le travail du comité chargé du démantèlement de l'ancien régime. Les directeurs généraux dans les ministères et dans les Etats seront chargés d'évacuer les affaires courantes et faire tourner la roue du travail.

Gaule D'AMBERT

MALI

La CEDEAO et l'ONU fermes à l'égard du président Assimi Goïta

Le président du Ghana et président en exercice de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Nana Akufo-Addo, a effectué, dimanche 17 octobre 2021, une visite à Bamako pour s'enquérir de l'état d'avancement du processus de transition qui devrait sortir le Mali de la crise. Il a rencontré le colonel Assimi Goïta, président de transition de ce pays.

Les deux chefs d'Etat ont eu deux entretiens dimanche 17 octobre. Un tête-à-tête et des échanges en présence de leurs deux délégations respectives. Selon des sources proches, le colonel Assimi Goïta a avec clarté fait un plaidoyer de la situation, notamment sur les problèmes que rencontrent son pays qui sont liés à l'insécurité, les chantiers ouverts, les assises nationales annoncées, etc.

S'agissant de l'affaire Wagner, il a fait observer *«qu'on lui cherche des poux dans la tête et que son pays n'a, à ce stade, rien signé avec cette société privée russe qui utilise les mercenaires. Cependant, le président en exercice de la CEDEAO, a rappelé que «les militaires maliens doivent respecter leurs engagements en organisant les élections présidentielles et législatives fin février 2022».*

La délégation onusienne en médiatrice au Mali

Le président ghanéen a, en outre, précisé *«qu'avant la fin de ce mois d'octobre, les autorités maliennes s'étaient engagées à rendre public un chronogramme de tous les actes à poser jusqu'à la fin de la transition. En clair: donner une date de fin de la transition».*

Des sources dignes de foi, avant la fin de ce mois d'octobre, deux émissaires de la CEDEAO devraient revenir au Mali en vue de faire le point de la transition politique, évoquer les prochaines étapes pour que les échéances électorales soient respectées. Il faut donc respecter le chronogramme élaboré.

Dans le même registre, une délégation onusienne séjourne également, en ce mois d'octobre au Mali où elle a rencontré notamment le président de la transition, le colonel Assimi Goïta et les membres de la société civile, ainsi que les représentants des groupes armés impliqués dans le processus de paix. Devant leurs interlocuteurs maliens, les membres de la délégation du Conseil de sécurité de l'ONU ont particulièrement insisté sur la durée de la transition politique au Mali. Les autorités maliennes n'ont pas une fois de plus indiqué que la date de fin février 2022 prévue pour l'organisation des élections présidentielle et législatives pourrait être reportée. Toutefois, le gouvernement malien maintient l'organisation d'assises nationales à Bamako fin décembre avant de rendre public un calendrier électoral.

Alain-Patrick MASSAMBA

DISPARITION

Secrétaire d'Etat américain sous George Bush, Colin Powell est décédé

L'ancien secrétaire d'Etat américain sous l'administration George W. Bush, Colin Powell est décédé à l'âge de 84 ans des complications liées à la COVID-19, lundi 18 octobre dernier. Dernier Noir américain, général quatre étoiles de l'armée de terre et avocat de la guerre en Irak, il avait par la suite admis que «le mensonge sur les armes de destruction massive était une tache sur sa réputation».

Colin Powell

Colin Powell est décédé à l'hôpital Walter Reed, situé dans la banlieue de Washington, où sont souvent soignés les présidents américains. Suite à ce deuil, le président américain Joe Biden a fait savoir *«qu'il représentait les idéaux les plus élevés de la diplomatie et de l'armée».*

L'ancien président George W. Bush a pour sa part, salué un *«grand serviteur de l'Etat, très respecté».* Alors que les membres de sa famille ont déclaré: *«Nous avons perdu un mari, un père, et grand-père remarquable et aimant, et un grand Américain»,* ajoutant qu'il était *«entièrement vacciné».*

Né le 5 avril 1937 à Harlem, Colin Powell a grandi à New York, où il a étudié la géologie. C'est en 1958 qu'il avait commencé sa carrière militaire. D'abord posté en Allemagne, il avait ensuite été envoyé au Vietnam comme conseiller militaire de John F. Kennedy. Lors de la guerre du Golfe en 1991, il a été le premier Afro-américain à avoir occupé le poste de chef d'Etat-major des armées, sous le mandat du président George W. Bush, avant de devenir chef de la diplomatie américaine sous sa présidence.

Avocat de la guerre en Irak, Colin Powell avait fait le 5 février 2003, devant le Conseil de sécurité de l'ONU, une longue allocution sur les armes de destruction massives (ADM) prétendument détenues par l'Irak, des arguments qui ont servi à justifier l'invasion du pays.

Il a admis par la suite que cette prestation était une tache sur sa réputation: «*C'est une tache parce que je suis celui qui a fait cette présentation au nom des Etats-Unis devant le monde, et cela fera toujours partie de mon bilan».* En 2008, lors de l'élection présidentielle, il avait appelé à voter pour Barack Obama.

A.P MASSAMBA

RD CONGO

Les acteurs politiques échangent avec le représentant de l'ONU

Le secrétaire général adjoint des Nations unies aux opérations de maintien de la paix, Jean-Pierre Lacroix, a rencontré les acteurs de la crise politique congolaise, jeudi 21 octobre 2021. Depuis que l'Assemblée nationale a validé la désignation de Denis Kadima à la tête de la Commission électorale nationale indépendante (CENI), sans consensus, le climat politique est tendu dans ce pays. Malgré les critiques, le président Félix Tshisekedi devrait prochainement investir Denis Kadima et 11 autres membres désignés.

Avec ses interlocuteurs, le chef-adjoint des Nations unies a évoqué la situation sécuritaire dans l'Est de la République Démocratique du Congo. Avec l'opposition, il a aussi beaucoup été question du processus électoral. Martin Fayulu qui conduisait une délégation de la coalition LAMUKA a fustigé ce qu'il qualifie «de manœuvres du président Félix Tshisekedi» qui, d'après lui, s'organise pour soit tricher en 2023, soit retarder la tenue des scrutins. Raymond Tshibanda, ancien chef de la diplomatie congolaise à la tête de la délégation du Front commun pour le Congo (FCC) de Joseph Kabila a abonndé dans le même sens. A l'instar de ses collègues de l'opposition, il a insisté sur la nécessité de trouver en toute urgence un consensus pour créer les conditions de bonnes élections. «La très grande proximité entre ces candidats décriés à la tête de la CENI et la famille politique du président de la République pose problème», a-t-il déclaré.

Le secrétaire général adjoint des Nations unies a, de son côté souligné: *«Nous avons exprimé notre espoir que le processus se déroule de manière apaisée, de manière à ce que tout le monde soit rassuré sur la nature du processus. Le président de la République a donné sur ce point un certain nombre d'assurances, la manière dont il envisageait la poursuite de ce processus justement pour aboutir à cet objectif»,* a-t-il assuré. L'entourage proche du chef de l'Etat a assuré que Félix Tshisekedi, lui, ne fera pas marche arrière et devrait investir l'équipe entérinée, bien qu'incomplète et controversée.

Jean-Pierre Lacroix

Dans la poursuite de son séjour entamé mardi 19 octobre, Jean-Pierre Lacroix, était jeudi 21 octobre, à Kalemie, dans la province du Tanganyika, où la mission des Nations unies pour la stabilisation du Congo (MONUSCO) compte se retirer dès fin juin 2022. La mission veut se concentrer uniquement sur les provinces du Nord Kivu, l'Ituri et le Sud-Kivu, en proie aux violences d'innombrables groupes armés.

Alain-Patrick MASSAMBA

CONSEIL PERMANENT DE L'ACERAC A BRAZZAVILLE

Les évêques confirment la tenue de l'Assemblée plénière en Guinée équatoriale

Réunis en Conseil permanent au siège de leur institution à Brazzaville, du 17 au 24 octobre 2021, les archevêques et évêques membres de cette instance de l'Association des Conférences épiscopales de la région de l'Afrique centrale (ACERAC), ont réfléchi, sur un certain nombre de thématiques et défis liés à la vie de leur association. Elargie aux secrétaires généraux de leurs Conférences épiscopales respectives ainsi qu'aux experts, la session ponctuée par une messe solennelle, présidée par Mgr Miguel Angel Nguema Bée, évêque d'Ebibeyin, vice-président de la Conférence épiscopale de Guinée équatoriale (CEGE), dimanche 24 octobre en la cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville. Cette session a débouché sur la décision de tenir enfin la prochaine Assemblée plénière en Guinée équatoriale.

Les archevêques et évêques de l'ACERAC, les secrétaires généraux et les experts à l'ouverture

Sous l'égide de Mgr Juan Nsue Edjang Mayé, archevêque de Malabo, président de la Conférence épiscopale de Guinée équatoriale (CEGE) et président en exercice de l'ACERAC, cette rencontre élargie se voulait déterminante pour permettre aux archevêques et évêques du Cameroun, du Gabon, du Tchad, de Centrafrique, de Guinée équatoriale et du Congo pays hôte de se prononcer sur la possibilité de tenir enfin la 12ème Assemblée plénière de leur institution, reportée à deux reprises depuis juillet 2020 pour cause de pandémie du coronavirus (COVID-19).

Assistés de leurs secrétaires généraux et des experts, les pasteurs de l'Eglise-famille qui est en Afrique centrale se sont focalisés surtout sur la réactualisation du thème proposé pour cette plénière: «Les jeunes et les mouvements migratoires: Le cas de l'Afrique centrale». Ils ont, ainsi, été édifiés par les trois experts commis pour cette cause, tous de de l'Université catholique d'Afrique centrale (UCAC) venus de Yaoundé.

Durant leurs assises, les évêques membres du Conseil permanent de l'ACERAC ont planché notamment sur les stratégies relatives à l'organisation de la 12ème plénière se tenant tous les trois ans de façon tournante; la proposition de réactualisation de l'instrumentum laboris (instrument de travail); le partage d'expériences sur la lutte contre le coronavirus: implication de l'Eglise locale; la question de Justice et Paix; l'institution et célébration de la Journée de l'ACERAC à l'instar de celle du Symposium des Conférences épiscopales d'Afrique et Madagascar (SCEAM) et d'autres Conférences épiscopales régionales du continent.

Ouverts par Mgr Edmond Djitangar, archevêque de N'Djamena, président de la Conférence épiscopale du Tchad (CET), représentant le président de l'ACERAC, les travaux ont été clôturés par le président de l'institution. A l'ouverture, la session a été essentiellement marquée par l'intervention de l'abbé Antonio Mabiala, secrétaire général de l'ACERAC, qui a circonscrit le cadre de la rencontre à travers ses principaux enjeux, motivations et attentes.

Outre NN.SS.: Nsue Edjang Mayé, Djitangar et Nguema Bée, la récente session du Conseil permanent de l'ACERAC a également réuni NN.SS.: Anatole Milandou, archevêque de Brazzaville; Daniel Mizonzo, évêque de Nkayi, président de la Conférence épiscopale du Congo (CEC); Abraham Kome, évêque de Bafang, président de la Conférence épiscopale nationale du Cameroun (CENC); Jean-Vincent Ondo, évêque d'Oyem, vice-président de la Conférence épiscopale du Gabon (CEG); Richard Bertrand Appora Ngalanibé, évêque de Bambari, vice-président de la Conférence épiscopale de Centrafrique (CECA); Mgr Andrea Giovita, chargé d'affaires à la Nonciature apostolique au Congo et au Gabon.

Les évêques membres du Conseil permanent de l'ACERAC pendant la messe présidée par Mgr Miguel Angel Nguema

Cette rencontre fait suite à celle tenue en novembre 2020 à Brazzaville, qui avait regroupé les secrétaires généraux et économes des six Conférences épiscopales de l'ACERAC et aussi les experts. En mai dernier, celle voulue par la Commission Justice et Paix, qui devait plancher sur le processus électoral en Afrique centrale à Libreville, au Gabon, n'a pas pu se tenir à cause toujours de la pandémie du COVID-19, dont les mesures prises par les gouvernements de la sous-région sont, d'après les évêques, exagérément restrictives.

Au terme de leur session, les évêques ont convenu de tenir la prochaine Assemblée plénière de l'ACERAC dans la deuxième quinzaine de juillet 2022, à Mongomo, en Guinée équatoriale. Elle sera précédée d'un Conseil permanent qui s'y tiendra au mois de janvier. Habituellement, le Conseil permanent se tient au mois de février.

Pendant les travaux

Aristide Ghislain NGOUMA

ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE

Mgr Anatole Milandou a déclaré ouverts les séminaires, noviciats et maisons de formation

Conformément à une tradition qui s'est enracinée dans l'archidiocèse de Brazzaville, la messe d'envoi en mission a été célébrée mercredi 29 septembre 2021, en la fête des saints archanges Michel, Gabriel et Raphaël, en la cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville. Au cours de cette messe, huit séminaristes ayant achevé leurs stages pastoraux dans différentes structures de l'archidiocèse de Brazzaville ont été admis au port d'aube et huit autres ont été admis au diaconat transitoire en vue du sacerdoce. A la fin de la messe, Mgr Anatole Milandou a déclaré ouverts les séminaires, les noviciats et les différentes maisons de formation dans l'archidiocèse de Brazzaville.

Mgr Anatole Milandou avec les admis au diaconat

Au début, Mgr Anatole Milandou a dégagé l'importance de cette messe au cours de laquelle les jeunes admis à débuter leur cycle de théologie revêtent l'aube qui n'est pas un habit liturgique, mais plutôt un habit distinctif du clergé, faisant la différence avec les autres, alors que huit autres séminaristes seront admis au diaconat. C'est l'abbé Donatien Bizaboulou, vicaire épiscopal chargé des vocations, des séminaires et du clergé qui a prononcé l'homélie en cette circonstance particulière. Après avoir fait l'historique des trois archanges, fêtés ce jour, il a brossé la spécificité de chaque saint du ciel : Michel permet de sortir victorieux du combat avec le diable, Gabriel nous aide à annoncer avec zèle et courage la bonne Nouvelle du salut et Raphaël nous obtient de jouir d'une bonne santé dans cette annonce de l'évangile. Il a invité les séminaristes à l'honneur à s'adresser souvent à ces trois saints archanges dans leur cursus vers le sacerdoce.

L'archevêque de Brazzaville entouré des séminaristes ayant revêtu l'aube

Après l'homélie a eu lieu le rite de bénédiction des aubes suivi de leur vêture par les séminaristes désignés à cette fin. S'en est suivi le rite de l'admission au diaconat transitoire en vue du presbytérat de ces huit séminaristes.

Peu avant la fin de la messe, l'archevêque a envoyé en mission les maîtres, maîtresses de noviciats, les responsables des séminaires et des différentes maisons de formation, en déclarant ouverts les séminaires, les noviciats, et les maisons de formation dans l'archidiocèse de Brazzaville.

Gislain Wilfrid BOUMBA

REMERCIEMENTS MARIAGE COUTUMIER

Le Couple NKAYA-NKAYA Michel et MABIALA MITORI Princilia remercie chaleureusement les parents, amis et connaissances en général et en particulier, les familles: NKAYA, MOUYABI, ZINGA, MABIALA, le couple NTSIKA Nadine, M. Serge MPONGUI, oncle Jean Louis MBIMI en France, et le frère Rodrigue NKOMBO NKAYA aux Etats-Unis.

Pour vos marques d'affection, d'amitié et d'assistance multiforme lors de son mariage coutumier le 1er octobre 2021, à Pointe-Noire au quartier Songolo.

Puisse l'Eternel Tout-Puissant Dieu vous bénisse.
Le Couple

CONSEIL NATIONAL DE L'ECOLE CATHOLIQUE

Le pacte éducatif du Pape François a orienté les travaux

Faire connaître l'organigramme de la Commission épiscopale de l'éducation catholique (CEEDUC) ainsi que les missions qui lui sont assignées par les évêques, en vue d'être conforme vis-à-vis de l'Etat: tels sont les maîtres mots qui ont été au centre des travaux des directeurs diocésains, coordonnateurs sectoriels, coordonnateurs locaux, directeurs d'établissements, structures intermédiaires et partenaires de l'école catholique, au cours de la 16ème session des assises nationales qui se sont tenues du 5 au 7 octobre 2021, au Centre interdiocésain des œuvres à Brazzaville. Sous les auspices de Mgr Anatole Milandou, archevêque métropolitain de Brazzaville et président de la CEEDUC. En présence de Mgr Daniel Franck Nzika, évêque d'Impfondo et vice-président de la CEEDUC, de l'abbé Brice Armand Ibombo, secrétaire général de la Conférence épiscopale du Congo (CEC) et de la sœur Agnès Clarisse Nkourissa, secrétaire générale de la CEEDUC qui a souligné l'importance de cette session en prenant appui sur le texte biblique de Matthieu 5,13-14 (vous êtes le sel de la terre et lumière du monde). Malgré les effets dévastateurs de la Covid-19, les expériences des uns et des autres seront mises à contribution.

Les deux évêques, la secrétaire générale de la CEEDUC et les directeurs diocésains pendant l'envoi en mission

La problématique principale de ces assises était la mise en œuvre du pacte éducatif mondial du Pape François à travers les sept engagements: *«Mettre au centre de chaque processus éducatif la personne, sa valeur et sa dignité, écouter la voix des enfants et des jeunes; favoriser la pleine participation des fillettes et des jeunes filles à l'instruction; voire dans la famille, le premier et l'indispensable sujet éducateur; éduquer et nous éduquer à l'accueil, en nous ouvrant aux plus vulnérables et aux plus marginalisés; nous engager à rechercher à trouver d'autres manières de comprendre l'économie, la politique; garder et cultiver notre maison commune, en la protégeant du pillage de ses ressources»*.

Les termes de référence de ces assises se sont résumés de la manière suivante: l'organigramme de la CEEDUC: son secrétariat et ses services. Ajouter à cela, les communications des directeurs diocésains avec une cohorte de maux qui minent le fonctionnement régulier de l'école catholique congolaise. *«Le cadre juridique institutionnel et administratif signé par Mgr Anatole Milandou, président de la CEEDUC n'est pas connu de tous. Beaucoup reste encore à faire, surtout dans la maîtrise des effectifs des enseignants en vue de leur formation pédagogique adéquate». Selon la convention, la Commission épiscopale de l'éducation catholique est l'organe spécialisé de la Conférence épiscopale du Congo en matière d'enseignement. Elle est une structure permanente de réflexion, de conception, d'exécution des décisions, des orientations et des recommandations du conseil national de l'école catholique. Elle est la seule interlocuteur auprès de l'Etat. Cette commission est présidée par un évêque, secondé d'une sœur religieuse. Elle est présente dans les neuf diocèses du Congo et animée par la commission diocésaine de l'éducation catholique (DDEC). Dans leur mission, les directeurs diocésains ont le rang de directeurs départementaux de l'enseignement. De ce fait, ils coordonnent l'ensemble des établissements du diocèse sous la responsabilité de l'évêque, ordinaire du lieu»*. Dans sa conférence inaugurale, Raoul Sika a relevé les défis qui s'imposent à l'école catholique, ceux qui consistent à raviver la flamme avec les jeunes en unissant nos efforts en vue de former une véritable élite intellectuelle. Le Pape affirme que l'éducation est l'une des voies les plus efficaces pour humaniser le monde et l'histoire. L'éducation est surtout une question d'amour et de responsabilité qui se transmet dans le temps de génération en génération.

Les deux évêques et les participants posant avec les membres de la CEEDUC

Dans son allocution, Mgr Anatole Milandou, espère que les conclusions de cette 16ème session de l'école catholique permettent aux participants d'élucider certains aspects quant à la formation continue des enseignants. Il a illustré ses propos en prenant appui sur quelques exemples de la vie quotidienne, notamment les jeunes filles qui n'ont jamais connu le chemin de l'école depuis leur naissance par la faute des parents hostiles à cela qui, semble-t-il pour quoi faire et qui ne trouvent pas d'importance. *«A travers cette 16e session, nous comprenions le rôle et la mission de la CEEDUC au sein de l'Eglise du Congo. Ainsi, elle nous permettra de percevoir dans une pleine mesure ce que sait la CEEDUC et l'école catholique»*. Cette session a permis d'aborder la vie ou la radioscopie de l'école catholique sous plusieurs angles, à travers des panels par province ecclésiastique: Brazzaville, Kinkala et Gamboma, d'un côté; de l'autre, Owando, Ouesso et Impfondo, et enfin, Pointe-Noire, Dolisie et Nkayi. Les communications ont été faites à travers l'intervention de chaque direction diocésaine de l'école catholique. De ces communications, il ressort que l'école catholique au Congo peine à décoller, affronte beaucoup de difficultés, notamment, la vétusté des bâtiments, le manque de logistique et de matériels informatiques à l'heure du numérique; la dégringolade des effectifs des élèves année après année pour d'autres horizons; le déficit criard des enseignants (fonctionnaires ou non fonctionnaires); la non inscription des enseignants à la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS). Bref, beaucoup de maux qui rongent l'école catholique dans son ensemble, surtout dans les diocèses ruraux. Hormis ce tableau sombre, l'école catholique dans son ensemble a réalisé au cours de l'année scolaire 2020-2021 des résultats satisfaisants aux examens d'Etat.

La modération des différentes communications était assurée par Raoul Sika et Antoine Bouba-Bouba, tous deux de la CEEDUC. Les deux évêques présents à cette session ont aussi apporté une grande contribution à ces assises. Les participants ont passé en revue les réalités de l'école catholique.

Au terme des travaux, des recommandations ont été adoptées, portant sur la nécessité de la formation des enseignants propres à l'école catholique.

La cérémonie de clôture a été marquée par le discours d'orientation de Mgr Anatole Milandou, suivi du communiqué final des travaux. Le clou de ces assises a été la messe célébrée par Mgr Daniel Franck Nzika. Comme de coutume, les directeurs diocésains ont reçu le mandat missionnaire du président de la CEEDUC à travers le rituel de bénédiction des cierges allumés. Ces derniers, en compagnie des coordonnateurs et des directeurs d'établissements, ont remis des présents à Mgr Anatole Milandou pour sa disponibilité à servir la CEEDUC pendant de longues années et admis à faire valoir ses droits à la retraite le 18 novembre prochain.

Pascal BIOZI KIMINOU

XXXIe Dimanche du temps ordinaire-B-

«Tu aimeras ton prochain comme toi-même.»

***Textes**: Dt 6,2-6; Ps 17 (18), 2-3,4,47-51; Heb 723-28; Mc 12,28-34*

Ce dimanche, nous célébrons le trente et unième dimanche du temps ordinaire. L'Eglise continue à nous conduire au Christ, le souverain sacrificateur éternel de la Nouvelle Alliance.

Dans la première lecture, Moïse nous rappelle qu'être fidèle à Dieu et à ses commandements est le meilleur chemin vers la prospérité et la vie éternelle. Il conclut par le célèbre appel connu en hébreu sous le nom de Shema Yisrael (Ecoute, ô Israël)! C'est la pièce maîtresse de la prière juive du matin et du soir.

En tant que juif, le Christ lui-même a fait cette même prière. Ainsi, il utilise ces mêmes mots dans l'évangile d'aujourd'hui. C'est à la fois un appel et un rappel de l'unité et de la grandeur de notre Dieu. C'est donc un appel à être fidèle à Dieu par le sacrifice de l'amour.

La seconde lecture est une continuation du discours sur le sacerdoce éternel du Christ. La lettre aux Hébreux oppose le sacerdoce du Christ à celui de l'Ancien Testament. En obéissance à la volonté de son Père, le Christ a offert le plus grand sacrifice d'amour avec sa propre vie. Il était nécessaire qu'Il meure pour nous sauver (1 Jean 2, 2; Héb 10,10,14).

Cependant, la principale différence est que le sacerdoce de l'Ancienne Alliance a pris fin et a été conquis par la mort. Au contraire, Christ a vaincu la mort par sa résurrection et son ascension au ciel. Là, il demeure notre souverain sacrificateur éternel. En obéissant à la volonté du Père, le Christ est resté saint et innocent. Il aimait non seulement le Père, mais il nous aimait. *«Un plus grand amour n'a personne que celui-ci: donner sa vie pour ses amis»* (Jn 15,13).

Dans l'évangile de dimanche, Christ a résumé les dix commandements en deux. Avec les mêmes mots utilisés par Moïse, Il a répété le même appel dans notre première lecture: *«Ecoute, ô Israël! Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme…»* Puis, il l'a amplifié en ajoutant: *«Tu aimeras ton prochain comme toi-même. Très important!»*

Sans minimiser ou nier la priorité du premier commandement, je pense que le second est très difficile. Si nous pouvons obéir au second, alors nous le pouvons, et avons effectivement obéi au premier. C'est parce que Dieu vit dans notre prochain. Nous ne pouvons pas haïr ou faire du mal à notre prochain pour quelque raison que ce soit, et prétendre toujours dire que nous aimons Dieu ou ses commandements.

Malheureusement, en raison de l'instinct humain naturel de conservation, d'orgueil et de l'égoïsme, (le *«moi»* ou *«moi»*), il semble pratiquement impossible de n'aimer ni Dieu, ni notre prochain. Cependant, Christ ne nous demande pas de faire ce qu'il ne pouvait pas faire. Il a vaincu tous ces ennemis de l'amour. Tout chrétien qui surmonte ces ennemis aimera sincèrement.

La Bonne Nouvelle est que Christ sait que c'est possible. S'il n'en était pas ainsi, il ne nous aurait pas commandé d'aimer. Ainsi, aimer Dieu et notre prochain comme nous-mêmes est une *«dette»* que nous avons et que nous devons payer (Rm 13,8). C'est le sacrifice de la Nouvelle Alliance, que le nouveau peuple de Dieu, et en effet, chaque enfant de Dieu *«né de nouveau»* doit offrir.

Enfin, cela ne signifie peut-être pas nécessairement mourir sur la croix comme le Christ l'a fait, mais cela pourrait être démontré par des gestes petits mais concrets comme un sourire sincère, de bonnes paroles et la charité. Cela peut signifier non seulement faire quelque chose d'extraordinaire, mais aussi faire quelque chose de simple. Ainsi, comme le Christ notre souverain sacrificateur éternel, lorsque nous offrons ce sacrifice et cette dette d'amour qui donne une gloire parfaite à Dieu, nous pouvons chanter avec psalmiste: *«Je t'aime, Seigneur, ma force.»*

Fr. Carlos CORREIA, Sss
(Pointe-Noire)

ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE

Départ de Mgr Anatole Milandou et installation de Mgr Bienvenu Manamika

Dans une circulaire adressée aux communautés paroissiales et religieuses de l'archidiocèse de Brazzaville, l'abbé Michel Bordan Bebert Kimbouani Ntsoki, chancelier, annonce les directives relatives au départ de Mgr Anatole Milandou et à l'installation de Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, comme archevêque de Brazzaville.

«Le 18 novembre 2021, Mgr Anatole Milandou, archevêque de Brazzaville depuis 20 ans, présentera la renonciation à son office au Pape François pour atteinte de la limite d'âge. D'après les lois de l'Eglise prescrites au Canon 401, § 1, et Canon 402 § 1 Mgr Anatole Milandou va se retirer de sa charge pastorale d'Archevêque de Brazzaville, laissant ainsi la place à Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, jusque-là Coadjuteur de Brazzaville. Conformément aux orientations reçues de Rome, qui exigent la nette séparation des deux événements par la célébration de deux messes distinctes à des dates distinctes, je viens par cette lettre circulaire vous annoncer les directives suivantes: 1- Dimanche 31 octobre 2021, à 9h 30, à la Place mariale de Brazzaville, la communauté diocésaine de Brazzaville dira au revoir à Mgr Anatole Milandou. Compte tenu de l'obligation de tout le diocèse à participer massivement à cette Eucharistie, toutes les paroisses et les autres lieux de culte présents dans l'Archidiocèse de Brazzaville resteront fermés. 2- Dimanche 21 novembre 2021, à 9h 30, au Stade Félix Eboué, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou sera installé Archevêque de Brazzaville. Comme le dimanche 31 octobre 2021, toutes les paroisses et les autres lieux de culte présents dans l'Archidiocèse de Brazzaville resteront fermés. Car une fois de plus, la communauté diocésaine est invitée à participer à cette Eucharistie afin d'accueillir son nouveau Pasteur. 3- Cette lettre Circulaire abroge toutes les dispositions antérieures publiées dans le Guide diocésain concernant les messes d'au revoir de Mgr Anatole Milandou.

Dans l'attente de ces heureux événements, je vous prie chers frères et sœurs de porter dans vos humbles prières nos Pères Archevêques».

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'ACTION HUMANITAIRE
PROJET LISUNGI-SYSTEME DE FILETS SOCIAUX
UNITE DE GESTION DU PROJET

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE N°30-SC/MASAH/PL-SFS/UGP-FA2/21 RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN RESPONSABLE SUIVI EVALUATION LOCAL DE LA CIRCONSCRIPTION D'ACTION SOCIALE DE BETOU ET DE ENYELLE

1. Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu de l'Association Internationale de Développement (IDA) un crédit pour financer le projet Lisungi Système de Filets Sociaux.

2. Le Gouvernement de la République du Congo a l'intention d'utiliser une partie des ressources accordées au titre de ce financement pour financer le contrat de service d'un consultant individuel, Administrateur des bases de données et des systèmes d'information du projet Lisungi.

3. Placé sous l'autorité directe du chef de l'antenne départementale à qui il rend compte des activités dont il a la charge, il travaille en étroite collaboration avec le responsable suivi évaluation locale départemental, les Circonscriptions d'Action Sociale (CAS) au niveau des deux zones d'intervention. Il sera chargé notamment de (i) Appuyer les CAS dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans de travail et des instruments d'indices notamment le Système d'information et de gestion (SIG) et les indicateurs et les autres outils de collecte de l'information; (ii) Aider à la mise en place du dispositif de ciblage, d'enregistrement et paiement des ménages; (iii) Veiller au bon fonctionnement des instruments et matériels du Système Informatique d'Information et de Gestion, au niveau local ; (iv) Assurer l'audit interne de tout le processus de sélection, de paiement et de suivi des ménages au niveau des CAS.

4. Le Responsable Suivi et Evaluation Local de Bétou et Enyellé sera recruté pour une durée d'un an renouvelable, avec une période d'essai de six (6) mois. La prorogation de son contrat ne peut intervenir que si ses performances sont jugées satisfaisantes après chaque évaluation annuelle faite par le Coordonnateur du projet.

5. Pour conduire cette mission, le/la candidat(e) devra :
- être titulaire d'un Bac +3 minimum, en sociologie, travail social, géographie, statistique, en économie ou équivalent;
- justifier d'au moins cinq (5) années d'expérience dans le domaine de l'animation sociale dans les projets de développement communautaire;
- avoir des compétences en statistique et en cartographie;
- posséder différentes compétences techniques dans le travail social;
- avoir la maitrise de la suite office microsoft et de l'outil internet;
- avoir la maîtrise du français et des langues nationales.

6. Les critères d'éligibilité et la procédure de sélection seront conformes à la méthode de sélection des Consultants Individuels consignée dans le Règlement de Passation des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI), édition de Juillet 2016, révisée en Novembre 2017 et Août 2018.

7. Les dossiers de candidature (lettre de motivation adressée au coordonnateur du projet Lisungi; curriculum vitae détaillé comportant des informations démontrant que le candidat possède les qualifications, copies des diplômes, copies des attestations ou certificats de travail) sont à déposer au plus tard le 02 novembre 2021 à 13H00 aux adresses ci-dessous, sous plis fermé et portant la mention «Avis d'appel à candidature N° 30-SC/MASAH/PL-SFS/UGP-FA2/21, relatif au recrutement d'un responsable suivi évaluation local à la Circonscription d'action sociale de Bétou et de Enyellé»; «A n'ouvrir qu'en séance d'analyse des dossiers de candidatures».

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir les termes de références complets et les renseignements complémentaires au siège du programme LISUNGI-Système de filets sociaux, sis ancien siège du PARSEGD, Forêt de la patte d'oie, derrière le Tennis club, Route de l'aéroport, Brazzaville (République du Congo). Tél: (+242) 06 653 70 07/06 698 26 87; E-mail: lisungiprojet@gmail.com, du lundi au vendredi (de 09H00 à 16H00, heures locales).

Fait à Brazzaville, le 19 octobre 2021

Le Coordonnateur

Alfred Constant KIAKOUAMA

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'ACTION HUMANITAIRE
PROJET LISUNGI-SYSTEME DE FILETS SOCIAUX
UNITE DE GESTION DU PROJET

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE N°31-SC/MASAH/PL-SFS/UGP-FA2/21 RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN SECRETAIRE COMPTABLE DE L'ANTENNE DEPARTEMENTALE DU PROJET DANS LA LIKOUALA

1. Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu de l'Association Internationale de Développement (IDA) un crédit pour financer le projet Lisungi Système de Filets Sociaux. Il a l'intention d'utiliser une partie des ressources accordées au titre de ce financement pour financer le contrat de service d'un consultant individuel, secrétaire comptable de l'antenne départementale de la Likouala.

2. Placé sous la supervision du Chef d'antenne, la Secrétaire comptable a la responsabilité de la gestion financière et administrative du projet. Elle est entre autres chargée de: (i) Rédiger et/ou préparer pour la signature du chef de l'antenne, les correspondances, rapports, mémos, circulaires, courriers électroniques et autres; (ii) Prendre les notes et préparer les comptes-rendus de certaines réunions, à la demande du chef de l'antenne; (iii) Assurer la gestion administrative du personnel; (iv) Veiller au respect des procédures administratives et financières en étroite collaboration avec les comptables de l'Unité de Gestion du Projet; (v) Suivre les contrats de travail du personnel de l'antenne départementale de la Likouala; (vi) Assurer la supervision de la gestion de la trésorerie de l'antenne, par la tenue de la caisse et les rapprochements bancaires; (vii) Préparer et suivre les paiements des factures; (viii) Assurer la tenue de la caisse des dépenses courantes;

3. La secrétaire comptable sera recrutée pour une durée d'un an renouvelable, avec une période d'essai de six (6) mois. La prorogation de son contrat ne peut intervenir que si ses performances sont jugées satisfaisantes après chaque évaluation annuelle faite par chef de d'antenne départementale.

4. Pour conduire cette mission, le/la candidat(e) devra:
- Avoir au minimum un diplôme en comptabilité, administration générale, administration de bureau, secrétariat, gestion, et/ou sciences sociales (minimum niveau Licence);
- Avoir une expérience confirmée d'au moins 3 ans à un poste similaire;
- Avoir une maitrise des logiciels courants de comptabilité;
- Avoir une capacité rédactionnelle avérée;
- Avoir la maîtrise du pack office;

Atouts
- Avoir la maitrise de Tompro;
- Avoir la capacité à travailler sous pression, avec un sens aigu de l'intégrité et des relations interpersonnelles;
- Avoir une maîtrise des langues locales et du français;
- Bonne expression écrite et orale.

5. Les critères d'éligibilité et la procédure de sélection seront conformes à la méthode de sélection des Consultants Individuels consignée dans le Règlement de Passation des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI), édition de Juillet 2016, révisée en Novembre 2017 et Août 2018.

6. Les dossiers de candidature (lettre de motivation adressée au coordonnateur du projet Lisungi; curriculum vitae détaillé comportant des informations démontrant que le candidat possède les qualifications, copies des diplômes, copies des attestations ou certificats de travail) sont à déposer au plus tard le 02 novembre 2021 à 13H00 aux adresses ci-dessous, sous plis fermé et portant la mention «Avis d'appel à candidature N°31-SC/MASAH/PL-SFS/UGP-FA2/21 relatif au recrutement d'un secrétaire comptable de l'antenne départementale du projet dans la Likouala»; «A n'ouvrir qu'en séance d'analyse des dossiers de candidatures».

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir les termes de références complets et les renseignements complémentaires au siège du programme LISUNGI-Système de filets sociaux, sis ancien siège du PARSEGD, Forêt de la patte d'oie, derrière le Tennis club, Route de l'aéroport, Brazzaville (République du Congo). Tél: (+242) 06 653 70 07/06 698 26 87; E-mail: lisungiprojet@gmail.com, du lundi au vendredi (de 09H00 à 16H00, heures locales).

Fait à Brazzaville, le 19 octobre 2021

Le Coordonnateur

Alfred Constant KIAKOUAMA

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA CANNE BLANCHE

Aider et accompagner les personnes malvoyantes

Devenue une tradition, la Journée internationale de la canne blanche décrétée par l'Union mondiale des aveugles est célébrée le 15 octobre de chaque année à travers le monde. Cette Journée est destinée à faire connaître les pratiques des établissements spécialisés des aveugles et à poursuivre leur accompagnement et accessibilité. A Brazzaville, Armand Guy Richard Ndinga Okossa, secrétaire adjoint du Conseil consultatif des personnes vivant avec handicap, suivant son programme de travail annuel du mois d'octobre de cette année sur l'information et le fonctionnement axés sur les dispositifs accueillant des enfants en situation de handicap, a organisé au siège de cette institution (derrière le Palais de justice), une cérémonie relative à la Journée.

Des participants à la cérémonie

Célébrer la Journée au niveau national sous une thématique nationale, sensibiliser ou permettre aux personnes malvoyantes d'être aidées et accompagnées ont été les objectifs spécifiques de cette Journée. Les résultats ont été de faire connaître la canne blanche et les modes de fonctionnement des établissements spécialisés qui aident les déficients visuels.
La canne blanche a une couleur traditionnelle. Elle est utilisée par les déficients visuels comme un moyen de se faire repérer dans leur environnement spatial, facilitant leur locomotion en évitant les obstacles. Elle est largement reconnue comme un symbole de la cécité, permettant d'indiquer leur handicap aux autres personnes, pour qu'elles soient plus attentives à leur égard; elle facilite éventuellement la communication.
La longueur de la canne dépend non seulement de la taille de son utilisateur, mais aussi de l'importance donnée à l'une ou l'autre de ses fonctions. Il existe des cannes plus petites, qui sont davantage conçues pour s'identifier auprès des autres, que comme un outil facilitant les déplacements. Les cannes blanches sont généralement faites en matériaux légers comme l'aluminium ou du plastique enrichi en fibre. Elles sont souvent pliantes ou télescopiques.
Pendant la cérémonie, les participants ont suivi le résumé des activités réalisées par le CCPVH présenté par Dieudonné Mbimi, conseiller de l'Assemblée générale du CCPVH (handicap visuel), une instance consultative mise en place par la loi organique du 7 août 2018 et dirigée par Jean De Dieu Goma. Elle implique la participation des Personnes vivant avec handicap (PVH) et est chargée d'émettre des avis sur la condition de ces personnes. Elle fait au Gouvernement des suggestions visant leur meilleure prise en charge. Une lecture des extraits du document intitulé Contribution des enfants non-voyants ou aveugles a été faite par Arnaud Mbeyi, suivie d'une projection du film sur les Enfants aveugles...
Dans le débat qui a découlé de ces communications, les participants ont fait des suggestions portant notamment sur la prise en compte et l'amélioration des conditions de vie et d'apprentissage des enfants aveugles et des aveugles.
Selon Armand Guy Richard Ndinga Okossa, en initiant cette journée, l'Association mondiale des aveugles entendaient attirer l'attention de tous sur l'existence des aveugles dans le monde. Il a souligné que perdre la vue ne signifie pas perdre la vie. Aussi a-t-il invité les parents qui gardent des enfants aveugles à la maison de les accompagner dans des écoles (INAC et Emmaüs) pour étudier. Ne point le faire, a-t-il-dit, est un péché, avant de rappeler aux pouvoirs publics que les aveugles ont besoin d'une éducation de qualité. Et, cela loin de dépendre du ministère des Affaires sociales qui ne forment pas les enseignants et les élèves, relève des ministères en charge de l'éducation.
Les doléances issues de cette Journée, a-t-il fait savoir, seront transmises au CCPVH, en vue d'élaborer un document consistant à transmettre au Gouvernement.
A noter que le 6 octobre 1964, c'est la résolution conjointe du Congrès des Etats-Unis qui autorisa le président de ce pays à proclamer la date du 15 octobre, comme Journée de la canne blanche.

Alain-Patrick MASSAMBA

JOURNÉE INTERNATIONALE DES FILLES

S'épanouir par la lecture

Darcy Massengo, écrivain, ambassadeur des éditions américaines Nouveaux Horizons, a organisé une discussion autour du livre sur Oprah Winfrey avec les jeunes filles du complexe scolaire Lamartine le 11 octobre 2021, dans le cadre du projet ''Elengué mwasi tanga boukou'' (jeune fille, lis) à l'occasion de la Journée internationale des filles.

L'assistance pendant la discussion autour du livre

La Journée internationale de la fille met l'accent sur la nécessité de relever les défis auxquels sont confrontées les filles, la promotion de leur autonomisation et le respect de leurs droits. L'édition 2021 a été célébrée sous le thème *«Génération numérique, notre génération».*
Darcy Massengo, l'ambassadeur des éditions Nouveaux horizons, a présenté aux jeunes filles le parcours d'Oprah Winfrey, contenu dans le livre intitulé: *«L'ascension d'une star des média»*, dans le dessein de leur faire comprendre qu'elles sont cette star des actrices du changement.
Née d'une famille pauvre, Oprah Winfrey a réussi à se hisser au sommet grâce à la lecture. A ce jour, Oprah Winfrey est devenue la femme de média la plus riche au monde. En prenant appui sur cet exemple, Darcy Massengo voudrait avec son projet *''Elengué Mwasi tanga boukou''* montrer combien la lecture favorise l'épanouissement scolaire, professionnel et peut être à la base d'un avenir radieux. Selon lui, parler de l'émancipation et de l'autonomisation des filles sans inclure l'amour du livre et de la lecture est quasi impossible. *«Nous voulons donner le gout de la lecture aux filles et leur rappeler leur place dans la société. Il n'y a pas d'autonomisation de femmes sans celle des filles.»* Le livre est le socle de tout développement humain, car elle agrandit l'âme.
Monicka Kouka, élève en terminale D au complexe scolaire Lamartine, pense que ''le livre aide à vivre d'autres expériences. Au sein de notre établissement, nous avons une bibliothèque. J'y vais aux heures creuses''. Dorine Moukouyou, élève en seconde, a également vanté les bienfaits de la lecture: *«La lecture permet d'acquérir de nouvelles connaissances et de connaitre l'histoire du monde. Je vais à la bibliothèque deux fois par semaine».*
La Journée internationale de la fille a été instituée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 19 décembre 2011. Elle est célébrée depuis le 11 octobre 2012.

Laure MAVOUNGOU

VIE ASSOCIATIVE

Les artisans professionnels édifiés sur les missions du PCPA

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions dénommé: *«Concertation multi-acteur pour accroitre la contribution de l'artisanat à la création d'emplois, à la diversification de l'économie locale et à la réduction de la pauvreté à Pointe-Noire»* exécuté par l'Espace de concertation multi-acteurs pour le développement (ESCOMAD), une journée thématique axée sur les enjeux du Programme concerté pluri-acteurs (PCPA) Congo et ses actions envers la société civile congolaise, a été organisé le 7 octobre par l'Association des jeunes pour l'innovation au développement (AJID) à Mpaka à Pointe-Noire. Elle a été couplée à une réunion d'échange entre les artisans, les pouvoirs publics et les collectivités territoriales sous le thème: *«Comment accroitre la contribution de l'artisanat à la création d'emploi, à la diversification de l'économie locale et à la réduction de la pauvreté».*
La réunion était destinée aux pouvoirs publics représentés par Antoinette Onongo Bikani, conseillère municipale de Pointe-Noire, Mapaha Boukoumou, directeur départemental de la jeunesse, du quartier 316 Mpaka.
Pour Roger Franck Matoko, président de l'AJID et

Les participants à l'issue de la journée thématique

Albert Madzou, directeur départemental de l'Agence nationale de l'artisanat, à une vingtaine d'artisans et au chef conférencier, le PCPA-Congo est un programme de la coopération française

(Suite en page 14)

TRAFIC DE PRODUITS FAUNIQUES

Arrestation d'un présumé trafiquant d'ivoire à Brazzaville

Les agents des Eaux et forêts en synergie avec la police ont interpellé le 11 octobre dernier un individu à Brazzaville, après la découverte sur la route nationale n°2, au poste de contrôle de Mbouambé-Léfini, dans le département du Pool, d'une glacière contenant cinq morceaux d'ivoire et trois queues d'éléphants dans un véhicule en provenance de Makoua (département de la Cuvette). La personne interpellée, la quarantaine révolue, ferait partie d'un réseau des présumés trafiquants des pointes d'ivoire. L'expéditeur de ces pointes d'ivoire et queues d'éléphants serait à Makoua et aurait confié ce colis au chauffeur pour l'acheminer à Brazzaville où son destinataire l'attendait.

Le butin retrouvé dans la glacière

C'est grâce à un contrôle de routine que les éléments des Eaux et forêts ont découvert ces produits de faune. N'ayant pas trouvé le propriétaire de ces contrebandes dans le véhicule, ils ont embarqué dans le même bus avec la glacière. Arrivés à la gare routière de Mikalou dans le 6e arrondissement de Brazzaville, à la descente de la glacière, le destinataire s'est approché dans l'intention de réceptionner le colis. Les éléments des Eaux et forêts accompagnés de ceux de la police l'ont pris. L'expéditeur et les autres membres du réseau sont encore en cavale. Informé, le Projet d'appui à l'application de la loi sur la faune Sauvage (PALF) apporte son appui juridique dans cette affaire pour un bon dénouement.
Le prévenu a été déféré jeudi 21 octobre à la maison d'arrêt de Brazzaville, en attendant de comparaitre devant le Tribunal de Grande Instance. Il est accusé de complicité de détention et circulation des produits fauniques (cinq morceaux d'ivoire et trois queues d'éléphants), représentant trois pachydermes tués. Il encourt de lourdes peines allant de deux à cinq ans d'emprisonnement ferme et une amende dont le plafond est de 5.000.000 de F.CFA suivant la loi. D'ores et déjà, les regards sont tournés vers la justice pour un verdict exemplaire.
A la population, l'adjudant Gaël Maboundou, chef de poste de Mbouambé-Léfini (Eaux et forêt) a déclaré: *«Nous devrions rester ensemble afin de dénoncer ce genre d'actes, car tuer un animal intégralement protégé et commercialiser ses trophées pour des intérêts personnels est similaire à un crime».*
Le trafic des espèces fauniques est devenu plus organisé, plus lucratif et plus dangereux, au cours des dernières années. Il a pris de l'ampleur au niveau mondial au même titre que le trafic de drogue. L'Union internationale pour la conservation de la nature déclarait le 25 mars dernier, l'éléphant d'Afrique des savanes est *«en danger»* et l'éléphant d'Afrique des forets *«en danger critique».*
Les éléphants de foret pourraient disparaitre de l'Afrique centrale d'ici à 2025 pour cause de braconnage et de déforestation. Le commerce illégal de produits de faune conduit en effet à l'extinction des espèces fauniques à travers le monde.
Au regard de ce triste tableau, le Congo s'est engagé à protéger ses espèces animales en voie d'extinction. Il reste vigilant et sanctionne tous contrevenants à la loi en matière de protection de la faune sauvage. Un grand travail est régulièrement accompli dans ce sens par les autorités. **V.M.**

PROMOTION DE LA FEMME

Les Congolaises invitées à prendre conscience de leurs droits

Initiée le 2 juillet dernier par le secrétariat exécutif permanent du Conseil consultatif de la femme, la série de rencontres avec les femmes des différentes catégories socio-professionnelles s'est achevée le 29 septembre dernier avec les représentantes des femmes des parties politiques et des associations féminines.

Pareilles aux premières, la dernière rencontre, présidée par Mme Antoinette Kebi, secrétaire exécutive de ce conseil, avait pour objectif majeur de recueillir les préoccupations des femmes ciblées, pour en faire des recommandations, en vue des réponses appropriées.

Rappelant les missions du Conseil, dont entre autres émettre des avis au Président de la République sur les questions liées à la condition de la femme, et de faire au Gouvernement des suggestions visant à promouvoir l'intégration de la femme au développement, Mme Antoinette Kébi a rappelé le caractère constitutionnel de la liberté d'association, de réunion, de cortège et de manifestation mentionnée dans la constitution de 2015, en son article 27.

Elle a déploré le fait que la loi sur la parité tarde à être adoptée, nonobstant le fait que la représentativité de la femme dans les fonctions électives soit assurée. A titre illustratif, elle a cité la loi n°20-2017 du 12 mai 2017 portant loi organique relative aux conditions de création, d'existence et aux modalités de financements des partis politiques qui, en son article 7, dispose: ''les partis politiques (…) doivent assurer la représentativité de la femme… à toutes les fonctions politiques électives''.

Les participantes ont remercié l'institution de les avoir associées à la démarche, et pour la qualité des échanges. *«L'invitation à laquelle nous avons répondue a eu pour but de vulgariser le décret portant création du conseil et de recueillir les préoccupations des femmes concernant l'application de leurs droits»,* a dit Gilda Moutsara, cheffe de division de la condition féminine au Parti congolais du travail (PCT). Avant de souligner qu'il y a au Congo un problème dans la promulgation des lois. *«Cette séance de travail a permis aux femmes de pouvoir faire des propositions sur l'application de leurs droits, mais aussi d'identifier les véritables freins à leur émancipation, notamment dans l'accès aux postes de décision aussi bien dans les entreprises qu'au sein des partis politiques…»*

Mme Antoinette Kébi (au milieu) entourée des participantes

Elle a encouragé le conseil dans l'exécution de son travail de vulgarisation des droits des femmes, pour qu'elles les connaissent et en jouissent en toute liberté.

L'épanouissement de la Congolaise est une des missions du Conseil. Et, sa secrétaire exécutive s'est félicitée des résultats aboutis. *«La participation des femmes à nos concertations a été à plus de 90%, ce qui montre leur intérêt au travail que peut mener le Conseil. C'est une approche qui a été véritablement concluante parce que nous avons pris connaissance des préoccupations des femmes à différents niveaux. Aux premières rencontres, nous avons surtout relevé la très faible représentativité des femmes aux différents postes de responsabilité. On peut aussi relever l'absence des textes d'application au niveau du Gouvernement»*, a dit Mme Kébi.

La série de rencontres a été d'une grande utilité, a-t-on estimé, car les informations collectées donneront lieu à une analyse approfondie assortie de recommandations. Celle-ci sera transmise in fine aux autorités compétentes.

Esperancia MBOSSA-OKANDZE

(Suite de la page 13)

démarré en 2008. Il favorise le dialogue entre les acteurs congolais et français, les Organisations de la société civile (OSC), les collectivités locales et les pouvoirs publics. Il a pour ambition de renforcer la participation des OSC à l'action publique et à consolider leur crédibilité, en soutenant des dynamiques entre OSC, et le dialogue avec les pouvoirs publics.

La vision du PCPA et de faire des membres des OSC des leaders dans le dialogue avec les pouvoirs publics. Ce faisant, il organise des rencontres et des séminaires de renforcement des capacités individuels et collectifs des membres des OSC.

Entre 2008 et 2019, près d'une centaine de projets portés par les membres et leurs partenaires ont été cofinancés par le Fonds d'appui aux projets (FAP), a-t-il fait savoir.

Abordant le thème *«Comment accroître la contribution de l'artisanat à la création d'emplois, à la diversification de l'économie locale et à la réduction de la pauvreté»*, les participants ont, dans leurs échanges, relevé plusieurs maux minant leur secteur. Ils ont unanimement déploré le manque de subvention de la part de l'Etat, l'absence de partenariat, le travail fractionnaire, l'égoïsme, l'esprit de suffisance et bien d'autres…

Devant ce triste tableau, le président de l'AJID les a exhortés à plus de responsabilité et de rigueur dans la gestion de leurs projets. *«L'Etat et les partenaires sociaux ne peuvent pas vous accompagner si vous continuez à travailler en vase clos. Vous devez ensuite immatriculer vos établissements à la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS). Vous devez aussi avoir un compte bancaire et une carte professionnelle. C'est en faisant cela que vous aurez accès à certaines opportunités pour participer au développement de l'économie locale.»*

C'est grâce à l'appui logistique et financier de l'Agence française de développement (AFD), que cette réunion s'est tenue.

Equateur Denis NGUIMBI

Pour ne pas manquer une édition de La Semaine Africaine, mieux vaut s'abonner

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET
DIRECTION GENRALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINE
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET E LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CITE

ANNONCE LEGALE

N°008/2021/MFB/DGID/DEFFD/DDIDK/BCHPF-PN.CITE

Suivant Réquisition reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la propriété Foncière de Pointe-Noire Cité, une procédure d'immatriculation, en vu de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et les requérants suivants.

N°	N° DE REQUISITION	REFERENCES CADASTRALES				QUARTIER	ARR./DPT	REQUÉRANTS
1	11235 du 24/06/2021	Plle(s) : 06 et 12	Bloc : 12 ter	Section : W	Superficie : 600,00m²	ZONE COMAPON	03	MASSALA Jean Paul
2	9225 du 18/04/2018	Plle(s) 01	Bloc: 126	Section : AG	Superficie : 619,23m²	TCHIALI	05	MAKOSSO MATHOS Valère Vivien
3	10409 du 11/03/2020	Plle(s) 01	Bloc : 31	Section : ACG	Superficie : 400,00m²	KOUFOLI 2 (NZEMBA)	05	IKOUADJA TCHISSAMBOU Cyr Maixant
4	10685 du 08/09/2020	Plle(s) 07	Bloc : 105	Section : K	Superficie : 271,92m²	MBOTA	04	ENFANT YABBAT-LIBENGUE
5	11201 du 31/05/2021	Plle((s) 16	Bloc : 152	Section : T	Superficie : 299,67 m²	TIE-TIE	03	MADZOUKA MBOKO Fredy Bertrand
6	11128 du 31/05/2021	Plle(s) 1 et 3	Bloc : 13	Section : AE	Superficie : 1270,34m²	RAFFINERIE	05	TCHIBINDA Jean Claude
7	10856 du 14/12/2020	Plle (s) 01	Bloc : 09	Section : Q	Superficie : 263,73m²	ROY	02	ISSA SOULEMANA
8	10921 du 01/02/2021	Plle (s)05	Bloc : 19	Section : BV	Superficie : 500,00m²	MONT KAMBA	05	BAYIKA LEMA NZALAKANDA Patrick
9	11093 du 10/05/2021	Plle (s) 02	Bloc : 17 bis	Section : ABW1	Superficie : 500,00m²	KOUFOLI (Famille MPOUKOU)	05	NGAKOSSO DE –YANDZAT Clé-D'Espérance
10	7547 du 06/06/2021	Plle(s) /	Bloc : /	Section : /	Superficie : 500,00m²	LOANGO	LOANGO	ELIRA DOKEKIA Alexis
11	11086 du 04/05/2021	Plle(s) 11,12,13 et 14	Bloc : 91	Section : BZ5	Superficie : 2000,00m²	TCHIBALA	05	ONDONGO Alexis Lascony
12	11055 du 15/04/2021	Plle(s) 05	Bloc : 89	Section :AF	Superficie : 527,23m²	SIAFOUMOU	05	KOKOLO Forane Chancelle
13	11009 du 18/03/2021	Plle (s) 05	Bloc : 69	Section : X	Superficie : 150,00m²	Quartier MBOUKOU	03	ETOU NTSOH Christie Vérone
14	11204 du 01/06/2021	Plle (s) 2	Bloc : 33	Section : ABW1	Superficie : 452,84m²	MONGO MPOUKOU	05	GAUCHER Nathan Jules Stanislas
15	11041 du 07/04/2021	Plle (s) 05	Bloc : 355	Section : CL2	Superficie : 300,00m²	VINDOULOU (Famille SUMBA)	05	MOUANOU HABIB Mak Ivane
16	10465 du 18/06/2020	Plle(s) 04	Bloc : 41	Section : S	Superficie : 255,49m²	MATENDE	02	ODOUMONHOU Corneille Arthur Thierry
17	10817 du 17//11/2020	Plle(s) 03 bis	Bloc : 84	Section : AB	Superficie : 344,30m²	FAUBOURG	05	Ahmed DAHAL
18	11008 du 18/03/2021	Plle (s) 06	Bloc : 180	Section : AL	Superficie : 490,38m²	LOANDJILI	04	OTOKA Ludovic
19	11097 du 12/05/2021	Plle (s) 08	Bloc : 33	Section : BW	Superficie : 500.00m²	MONGO MPOUKOU	05	MAVOUNGOU AKONGO Hardy
20	8350 du 04/04/2017	Plle (s) 02	Bloc : 21	Section : P	Superficie : 326.65m²	Marché MVOUMVOU	02	NABETH née BOYANGA Marie Chantal
21	11250 du 01/07/2021	Plle (s) 10	Bloc : 91	Section : ACF	Superficie : 476,71m²	MONT KAMBA (Famille KAMBA)	04	NDONDY Rodrigue
22	10958 du 22/02/2020	Plle (s) 02	Bloc : 104	Section : AI	Superficie : 400.00m²	MAKAYABOU	05	MASSALA MONKOULA Maxwell Harvell
23	10816 du 17/11/2020	Plle (s) 12	Bloc : 93 Bis	Section : V	Superficie : 194.83m²	TIE-TIE	03	TSEKET Audray Réance
24	11092 du 10/05/2021	Plle (s) 01 et 02	Bloc : 3	Section : BZ3	Superficie : 1000.00m²	TCHIBALA	05	MATINGOU MPANDOU Nelly Raïssa
25	11080 du 03/05/2021	Plle (s) 04 et 07	Bloc : 17	Section : ACG(NZEMBA)	Superficie : 800,00m²	KOUFOLI	05	MOUYABI Huguette Regine
26	9406 du 18/06/2018	Plle(s) 03	Bloc : 07	Section : AG	Superficie : 500.00m²	TCHIALI	05	MAKONDZO Jean Bosco
27	11067 du 28/04/2021	Plle (s)01 et 02	Bloc : 21	Section : ACV1	Superficie : 987,50m²	PEAGE MENGO	LOANGO	ELENGA GINAMartice
28	11026 du 30/03/2021	Plle (s)01 à 10	Bloc : /	Section : /	Superficie : 5000,00m²	Village NKONDI MBAKA(flle KONDI)	HINDA	MACAYA BALHOU Hugues Anicet
29	10983 du 08/03/2021	Plle (s) 01,02,03 et 04	Bloc : 19	Section : BZ4	Superficie : 2000.00m²	TCHIBALA	05	ONTSONDO Cyrille Stève Blanchard
30	9520 du 23/10/2018	Plle (s) 01	Bloc : 256	Section : CK	Superficie : 500,00m²	MONGO KAMBA	04	EMPOUA ETE Juvet
31	10664 du 31/08/2020	Plle(s) 16	Bloc : 168	section : AE	Superficie : 505.69m²	MBOTA RAFFINERIE(flle Mpenga)	05	KAYA Guylaine Flore
32	10627 du 19/08/2020	Plle (s)01	Bloc : 68	section : CD Suite	Superficie : 500.00m²	NANGA (Famille MPELI)	06	Belverine Dacyl NKETANI MASSAMBA
33	11050 du 14/04/2021	Plle(s) 05 et 06	Bloc : 03	section : BZ5	Superficie : 1000,00m²	TCHIBALA (Famille TCHISSIMBA)	05	NZILA MALEMBE Amour Fidele Etiennette
34	10934 du 05/02/2021	Plle(s) 21	Bloc : 71	section : AB	Superficie : 450,00m²	SONGOLO	05	Perpetue Ornella ANGOSSIO KODRO
35	10710 du 17/09/2020	Plle(s) 01 à 10	Bloc: 30	section : ACV2 Suite1	Superficie : 5000.00m²	MENGO	LOANGO	MACAYA BALHOU Hugues Anicet
36	8021 du 09/12/2016	Plle(s) 01 à 10	Bloc : 149	section : ABZ1	Superficie : 5000.00m²	POINTE INDIENNE	LOANGO	MAKOYI Georges Corentin Brice
37	10187 du 25/10/2019	Plle(s)11	Bloc: 119	section : ABW	Superficie : 500,00m²	MONGO MPOUKOU	05	PEMISSI TOUMBA Philgrin Faudemay
38	10902 du 19/01/2021	Plle(s) 05	Bloc : 131	section : AR	Superficie : 393,24m²	VOUNGOU	03	NKOUNKOU Guy Théogène
39	10114 du 13/09/2019	Plle (s) 04	Bloc : 322	section : CK	Superficie : 500.00m²	MONGO KAMBA	04	GANDZIEN Christophe
40	11218 du 09/06/2021	Plle(s) 18	Bloc : 72	Section : X	Superficie : 150.00m²	Quartier MOUYONDZI	03	MPASSI MAKOUANGOU Paulin

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, a compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera recevable (Art.26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000, portant régime de la Propriété Foncière).

Fait à Pointe-Noire, le 14 octobre 2021

Le chef de bureau de la Conservation
Florent MAVOUNGOU

Le Système Nations Unies: ce qu'il est fait au Congo

A 76 ans sonnants cette année, l'Organisation des Nations Unies (ONU) constitue, avec ses programmes, fonds et institutions spécialisées, un système qui permet de faire face aux grands problèmes de la planète.

Chris Mburu

Etat-membre des Nations Unies depuis septembre 1960, la République du Congo a signé les premiers accords d'établissement avec les agences du Système des Nations Unies (SNU) à partir de 1976. A ce jour, dans le pays, le SNU est composé des agences dites résidentes suivantes : FAO, OMS, ONUSIDA, PAM, PNUD, UNESCO, UNFPA, UNHCR, UNICEF ainsi que des entités représentant trois départements du Secrétariat de l'ONU à savoir, la communication (DGC) et la sécurité (UNDSS) et la coordination de développement (DCO).

Dans le respect des mandats et statuts divers couvrant tous les Objectifs de Développement Durable (ODD), ces composantes fonctionnent «unies dans l'action», sous le leadership du Coordonnateur Résident aux missions revigorées. D'autres agences dites non-résidentes apportent leur appui aux priorités de développement du Congo en fonction des mandats respectifs à travers le cadre programmatique commun du Système des Nations Unies à la formulation duquel elles ont contribué.

Depuis, cette coopération a évolué à la satisfaction du Gouvernement qui, par la voix du Ministre des Affaires Etrangères, l'a réaffirmé à la 76è session de l'Assemblée Générale de l'ONU en septembre dernier à New York: *«la République du Congo, a profondément foi et créance en cette Organisation au destin unique dans l'histoire ».*

Pour repositionner le SNU afin de mieux accompagner la mise en œuvre les 17 objectifs de développement durable (ODD) de l'agenda 2030, les Etats-membres ont approuvé la réforme du Système de Développement des Nations Unies initiée par le Secrétaire Général, António Guterres. Cette réforme entrée en vigueur en 2019 a donné naissance à une nouvelle génération de Coordonnateur Résident des Nations Unies aux fonctions désormais distinctes de celles de Représentant Résident du PNUD.

Loin d'être un bailleur de fonds, le SNU offre plutôt un appui technique nécessaire pour accompagner les Gouvernements. Les fonds qu'il peut mettre à disposition des projets et différentes actions sont d'ordre catalytique.

Au Congo comme ailleurs, les interventions du SNU, sont alignées sur les priorités nationales et déclinées dans un outil dynamique, opérationnel et accessible, mis en œuvre pour une période de cinq ans renouvelables : le cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Il permet aux agences du SNU de travailler de manière coordonnée, efficace et au plus proche des populations pour l'atteinte des ODD.

Au moment où ces lignes sont écrites, le Gouvernement est engagé dans le processus d'élaboration d'un nouveau Plan National de Développement (PND) 2022-2026. Après l'adoption du nouveau PND, le SNU en partenariat avec le Gouvernement va revoir son cadre de coopération et inclure des amendements nécessaires pour s'aligner sur les priorités nationales.

Le SNU réaffirme son engagement à soutenir le Congo dans la lutte contre la pandémie de COVID-19 et contribuer aux efforts du pays pour refocaliser sur la trajectoire des ODD et l'agenda 2030 pour ne laisser personne pour compte. Pour conclure, je voudrais citer le Secrétaire Général Antonio Guterres qui dit : *« Notre objectif doit être un système des Nations Unies pour le développement d'un XXIe siècle davantage tourné vers l'humain que vers les procédures. Le véritable test de cette réforme se traduira par des résultats tangibles dans la vie des personnes que nous servons - et par la confiance de ceux qui soutiennent notre travail.» /-*

Chris MBURU,
Coordonnateur Résident,
SNU, Congo

Pourquoi le soft power congolais?

-Parce que le soft power est la capacité d'un État à influencer et à orienter les relations internationales en sa faveur par un ensemble de moyens autres que coercitifs d'une part.

- Parce que la diplomatie, l'attractivité de la culture, la diffusion de l'éducation, le rayonnement d'une langue ou d'un modèle de valeurs sont des vecteurs du soft power d'autre part.

-Parce qu'au-delà d'agir sur les relations entre Etats, c'est aussi le moyen de renforcer un sentiment d'appartenance et de rappeler aux Congolais leurs atouts.

Marien Fauney Ngombé

-Parce que l'attractivité culturelle du Congo est un terreau pour faire germer un soft power qui ne demande qu'à éclore.

-Parce que la diplomatie congolaise a autant joué un rôle important comme base arrière aux mouvements d'indépendance (Cameroun, Angola...) que dans la lutte contre l'apartheid en Afrique du Sud ou encore plus récemment dans la crise en Centrafrique, pour ne citer que ces exemples.

-Parce que la diplomatie culturelle renforcée par des festivals comme le FESPAM, le festival Brazza J'y crois ou encore les Feux de Brazza, par exemple, ont montré un aperçu de la place de notre pays en la matière.

-Parce que la rumba congolaise est déjà un patrimoine immatériel de l'humanité avant sa reconnaissance officielle par l'UNESCO, du fait de son influence sur de nombreuses musiques d'Afrique subsaharienne.

-Parce que notre histoire mémorielle est un point d'ancrage de l'histoire des peuples avec plus de 2 millions de captifs partis depuis la porte de Loango.

-Parce que le Bassin du Congo, second poumon de la Planète, joue un rôle important dans le développement durable, notamment par la biodiversité quelle abrite et par la présence de tourbières qui constituent un important puits de carbone.

-Parce que la marque Congo existe déjà, car l'évocation du mot Congo dans le monde renvoie au symbolisme de l'Afrique, et qu'il ne reste qu'à mettre en place une stratégie pour la promotion de son nation branding.

-Parce que la promotion du soft power induit un développement d'une société civile indépendante et active et révèle les talents nationaux.

-Parce que le soft power, par un processus de cercle vertueux, crée de la richesse grâce aux Industries culturelles et créatives (ICC) qui en sont le pendant économique.

-Parce que la valorisation des ICC permet la promotion de nombreux secteurs transversaux tels que l'artisanat, la musique, le cinéma, l'architecture, la littérature, le design et plus encore.

-Parce que les leviers sur lesquels opèrent cette prise de conscience de notre soft power permettent d'impliquer, de manière active, une jeunesse pleine de vitalité.

-Parce qu'après plus de 60 ans d'indépendance, l'heure est venue de construire un narratif propre.

-Parce que l'attrait du Congo et l'adhésion d'autres pays à nos prises de positions dans le concert des nations passent aussi par se souvenir de son Roman national.

-Parce que le Congo, c'est déjà des champions nationaux qui servent de phare à notre soft power. Quelques-uns à titre illustratif: Théophile Obenga (égyptologue, linguiste et historien), Serge Ibaka (champion de basket-ball), Francine Ntoumi (épidémiologiste), Youlou Mabiala (artiste-musicien), Mambou Aimée Gnali (Femme politique et romancière), Alain Mabanckou (écrivain), François Mpelé (footballeur international), Roga-Roga (artiste-musicien), ou encore Henri Lopes (Homme politique et écrivain).

-Parce que dans un monde multipolaire, les voix singulières de chaque pays peuvent plus aisément s'exprimer.

-Parce que le continent africain est celui sur lequel se focalise toute forme de prédation et de fantasme, c'est maintenant que nous devrions donner corps à ce potentiel.

-Parce que le soft power congolais doit faire échos aux différents soft powers de la sous-région, du Bassin du Congo, dans un premier temps, et ensuite de l'Afrique dans sa diversité pour que les singularités favorisent une dynamique globale.

-Parce que le soft power participe à une prise de conscience générale qui aidera les Congolais à se poser la question de savoir comment en partant de leurs valeurs propres, leurs cosmogonies, leurs imaginaires, ils peuvent laisser à l'humanité leur écot dans un ciel constellé d'appositions des rêves et d'ambitions de chaque peuple et de chaque nation.

-Parce que parler du Congo rime avec résilience, mais doit aussi rimer avec Génie.

Marien Fauney NGOMBE
Président du think tank Ateliers citoyens du Congo

L'ALLAITEMENT

Le lait maternel= premier vaccin

Le lait maternel est spécialement adapté pour répondre aux besoins du bébé dès la naissance. IL a donc des bienfaits pour la santé et son développement. De plus, l'allaitement a aussi des bienfaits pour la mère.

Pr. Samuel Nzingoula

Que contient le lait maternel?

La composition du lait maternel varie pendant l'allaitement pour s'adapter aux besoins du bébé. Elle peut aussi se modifier selon l'alimentation de la mère. Le gout du lait peut changer, ce qui permet au bébé de s'habituer à différentes saveurs.

Lait maternel contient plus de 200 composantes. Il est composé de protéines qui sont non allergènes, faciles à absorber et faciles à digérer ; de sucre et de gras qui fournissent de l'énergie nécessaire aux cellules du bébé; de vitamines comme C et de minéraux le fer; d'enzymes qui facilitent la digestion du bébé ; d'acides gras essentiels qui pourraient influencer le développement du cerveau et de la vision ; d'anticorps et de molécules antimicrobiennes qui aident le bébé à se défendre contre les bactéries et les virus ; d'hormones et de facteurs de croissance qui pourraient stimuler la croissance et le développement du système digestif et du système immunitaire de l'enfant; de cellules vivantes qui protègent le bébé des infections et qui stimulent son propre système immunitaire.

Quels sont les bienfaits de l'allaitement pour le bébé?

Il existe de nombreuses preuves scientifiques sur les avantages liés à l'allaitement ; le lait maternel est pratique, car il est toujours prêt , il est aussi économique. Enfin, il est écologique, car il ne laisse aucun déchet et ne nécessite aucun transport.

Les bébés allaités sont moins souvent touchés par les infections. Leur risque d'infections gastro-intestinales est considérablement réduit par rapport aux bébés nourris avec des préparations commerciales. Les bébés ont également un risque moins élevé d'infections respiratoires supérieures (rhume, grippe). L'allaitement diminue aussi la fréquence des bronchites, des pneumonies et des otites.

L'allaitement serait associé à une réduction du risque du syndrome de la mort subite du nourrisson, et pourrait avoir un effet protecteur contre certaines maladies, par exemple : l'eczéma, le diabète de type 1, les maladies inflammatoires de l'intestin. Certaines études suggèrent que l'allaitement diminuerait le risque d'embonpoint et d'obésité.

La majorité des études ont noté que les enfants allaités ont de meilleurs résultats lors de tests d'intelligence. Il s'agit d'une accélération du développement cognitif et l'effet bénéfique semble diminuer avec le temps.

L'allaitement et l'attachement; le geste d'allaiter permet un contact peau à peau entre la mère et le bébé. L'allaitement répond donc non seulement aux besoins nutritifs du bébé, mais aussi à son besoin de chaleur et de sécurité.

Quels sont les bienfaits de l'allaitement pour la mère? L'allaitement exclusif et prolongé peut aider la mère à perdre du poids pris pendant la grossesse, facilite l'arrêt du saignement après l'accouchement, réduit le risque du cancer du sein et peut être de l'ovaire, retarde le retour des menstruations et par conséquent prévient une nouvelle grossesse.

Combien de temps devrait durer l'allaitement? L'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'UNICEF et le Congo recommandent de nourrir les bébés exclusivement avec du lait maternel les 6 premiers mois de leur vie. L'allaitement peut encore se poursuivre pendant 2 ans, si on intègre aussi des aliments complémentaires dans le régime du bébé

Au Congo, la prévalence de l'allaitement maternel exclusif est de 21% alors que l'objectif fixé par l'OMS est de 80%

Chaque jour, 4 000 nourrissons meurent par jour dans le monde de diarrhée, de malnutrition et des infections respiratoires parce que privés de lait maternel

Nourrir un bébé au sein, c'est lui donner le meilleur départ possible dans la vie

Professeur émérite
Samuel NZINGOULA,
Pédiatre

TOURISME

Un trimestriel pour vulgariser le tourisme au Congo

Représentant Mme Destinée Hermella Doukaga, ministre du Tourisme et des loisirs, son Directeur de cabinet par intérim, M. Fréddy-Lézin Makaya, a procédé jeudi 21 octobre dernier à Brazzaville, à la présentation officielle du magazine ''La Lettre Touristique du Congo'', en sigle (LLTC).

De g à dr: Jean-Baptiste Kamba, Fréddy-Lézin Makaya et Bruno Ibata

Distribuée gracieusement, cette publication de référence à périodicité trimestrielle est éditée par le ministère précité. Elle aborde l'actualité se rapportant au tourisme et aux loisirs, deux piliers essentiels de la diversification de l'économie nationale.

En vue de faire connaître ce magazine au public consommateur, un point de presse a été organisé auquel ont été conviés des responsables d'établissements de tourisme et de loisirs, partenaires privilégiés du ministère du Tourisme, à qui le magazine pourra servir d'instrument attitré de communication, ainsi que des dirigeants d'institutions et des journalistes.

''La Lettre Touristique du Congo'' dont le premier numéro est déjà disponible est un magazine d'information. Ses colonnes sont entièrement consacrées aux informations relatives au tourisme, mais aussi aux

Le nouveau magazine

nouvelles se rapportant aux loisirs, les deux domaines étant intimement liés. Ce magazine, a relevé M. Fréddy-Lézin Makaya, est une idée de Mme Destinée Hermella Doukaga, ministre du Tourisme et des loisirs. *«C'est par ce canal qu'elle entend communiquer davantage et d'une autre manière sur les actions qui se mènent dans le département dont il a la charge et, promouvoir les acteurs économiques qui accompagnent la politique du Gouvernement par la réalisation des activités touristiques et des loisirs, lesquelles contribuent à juste valeur au développement de ce secteur porteur de l'économie nationale. La finalité de la démarche, que nous trouvons judicieuse, est de rendre de plus en plus visible et lisible ''Ensemble poursuivons la marche'', projet de société de Son Excellence Monsieur Denis Sassou-Nguesso, Président de la République, Chef de l'Etat, devenu programme du Gouvernement, qui consacre une place de choix au secteur du tourisme et des loisirs, pilier essentiel de diversification de notre économie»,* a-t-il souligné.

Dans le même registre, le directeur de cabinet par intérim qui avait à ses côtés, M. Jean-Baptiste Kamba, inspecteur général du Tourisme, de l'hôtellerie et des loisirs, et Bruno Ibata, directeur général du Tourisme et des loisirs, a rassuré l'assistance et l'opinion publique *«qu'elles ont la possibilité de se procurer ce tout premier numéro déjà disponible, gracieusement, au Cabinet du ministre du Tourisme et des loisirs, sis Immeuble Man' Grite, à côté de la Banque de développement des Etats de l'Afrique centrale (BDEAC). La Lettre Touristique du Congo est en couleur et est imprimée à Brazzaville. Elle est rédigée par une équipe de professionnels de l'information et de la communication, sous la coordination de Mme la ministre du Tourisme et des loisirs ».*

Bon vent à ce magazine qui vient enrichir le paysage médiatique du pays!

APM

POESIE

«Les mots face aux maux à l'ère de la COVID-19»

C'est le titre d'une anthologie poétique de 197 pages, 66 poèmes écrits par un collectif de poètes de plusieurs nationalités.

Sous la direction des écrivains Exaucé Elvin Ngaba Nsilou et Ferréol Gassackys, ce recueil de poèmes à été publié l'an dernier (2020) aux éditions Renaissance Africaine, à Paris, en France. «Les mots face aux maux à l'ère de la COVID-19» est un livre qui tire son essence d'un «appel à textes lancé sur les réseaux sociaux pour offrir un baume poétique aux cœurs brisés et aux familles endeuillées par la maladie à coronavirus (COVID-19)», a expliqué l'éditeur.

L'initiative est partie d'un questionnement autour de la pandémie de COVID-19 selon lequel, *«Que peut apporter la poésie, quand tout autour s'effondre tel un château de sable? Que peut apporter la poésie, quand chacun essaie de lutter contre la propagation d'un virus intrépide et sournois? Les éditions Renaissance Africaine prennent les armes poé-*

La couverture du livre

tiques pour répondre: «Apporter ce rayon de soleil, ce brin de bonheur et fantaisie qui nourrit le courage dont nous avons tous besoin», déclinent les responsables de la maison éditrice.

Pour répandre ce halo de lumière dans les âmes noircies par l'affliction causée par la COVID-19, les poètes ont rivalisé d'ingéniosité à travers quelques extraits de textes ci-après*: «Fake news»* d'Aubin Banzouzi: «Made in China est son nom, portez les bavettes ! il s'est déployé à travers toute la planète, il terrasse partout, partout les gens meurent, sauf les gouvernants, à ceux-ci le parasite fait allégeance. Aucun tombé dans leur rang sur tous les continents, ont-ils l'antidote? ça se saura un jour…En tout cas des cercueils vides enterrés par-ci, des malades en chiffre statistique galopant par-là, et pourtant, *«aucun cas n'est grave»*, dixit l'homme en veste qui laisse sa blouse blanche au professeur Chloroquine.

Du côté du langage, un lexique nouveau en vogue: confinement, déconfinement, marchés domaniaux, mise en quarantaine, arme biologique, pandémie du coronavirus, le la covid-19. On s'en fout pourvu que ce spectre soit balayé, avant de décimer à grande pompe l'Afrique déjà martyr des guerres et du pillage de ses ressources naturelles…Des pourquoi et des comment fusent de partout. Certains ont attribué l'origine de la pandémie à Dieu, pour d'autres, c'est la faute de la science, de l'OMS, des grandes puissances. Ou un complot des Occidentaux contre les vieillards et les malades trop chers pour s'en occuper, afin de rester juste avec une population valide et productrice. La COVID-19, on s'en fout, pourvu que le spectre soit balayé. Quand tout se saura en attendant les rumeurs, quand les masques seront abandonnés».

«Confession de virus» de Pierre Ntsemou: *«Que l'homme qui se trouble fixe bien dans le rétroviseur de sa vie son regard pour voir tout le gâchis fait autour de lui pour que la rixe, contre ce peuple invisible chez lui, il espère la gagner sans coup férir, si notre espèce il ne peut interdire son expansion sans trace ni bruit, il devrait nous laisser vivre libres, dans notre milieu qu'il soit aérien, aquatique ou bactérien. Chaque être, qu'importe le calibre qu'il a dans l'univers y joue un rôle, qui s'y frotte en perd le contrôle.»*

Le recueil de poésie sur la COVID-19 coûte 15 euros, environ 10000 F.CFA.

Marcellin MOUZITA

FESPACO

L'Etalon d'or de Yennenga 2021 au Somalien Khadar Ayderus Ahmed

Sous le regard du Président burkinabè, Marc Christian Kaboré, et de son homologue sénégalais, Macky Sall, dont le pays était invité d'honneur, la 27ème édition du Festival panafricain de cinéma et de télévision de Ouagadougou (FESPACO) a connu son clap de fin le samedi 23 octobre 2021. Le jury présidé par le Mauritanien Abderrahmane Sissoko a décerné l'Etalon de Yennenga au réalisateur somalien Khadar Ayderus Ahmed (âgé de 40 ans, mais qui n'était pas présent pour recevoir son prix), pour son coup d'essai «La femme du fossoyeur». Ce film raconte l'histoire d'un couple amoureux, Guled et Nasra, vivant avec son fils, Mahad, dans les quartiers pauvres de Djibouti. Une famille dont l'équilibre est menacé parce que la mère est atteinte d'une maladie rénale grave, et son mari, fossoyeur, n'arrive

Les présidents Marc Christian Kaboré et Macky Sall primant la représentante du lauréat

pas à gagner assez d'argent pour couvrir les frais de santé. *«Un film ne doit pas prétendre des choses, et ce film ne prétend pas. Ce film raconte l'humanité de façon touchante, raconte la pauvreté, mais raconte surtout une histoire d'amour. C'est ça qui est beau, c'est ça qui est fort. Et venant d'un pays difficile, qui souffre, malgré les difficultés de la Somalie, lorsque vient un film comme ça, je trouve que c'est important pour le continent africain, pour le cinéma africain. Pour tout cinéaste africain, c'est le plus beau prix qu'on puisse avoir, c'est toute une fierté»*, a commenté Abderrahmane Sissoko.

L'Etalon d'argent a été attribué à la cinéaste haïtienne Gessica Geneus pour «Freda». Tandis que l'Etalon de bronze a été décerné à la Tunisienne Leila Bouzid, pour «Une histoire d'amour et de désir».

Le prix de meilleur décor revient à la «Nuit du roi» de l'Ivoirien Philippe Lacote.

Côté documentaire, c'est le Burkinabè Moumouni Sano qui s'est vu décerné l'Etalon d'or pour ''Garderie nocturne''. Et l'Etalon d'argent est revenu à Aïssa Maïga pour «Marcher sur l'eau».

Véran Carrhol YANGA

REMERCIEMENTS

La veuve NGOUOLALI née NKAMA Rose, les enfants

NGOUOLALI (Edmond, Nadine, Nicole Alida, Thierry Donald) souhaitent ici manifester leur profonde reconnaissance et présenter leurs remerciements les plus sincères à l'endroit des parents, ami(es) et connaissances, la Chorale Père Paul ONDZIA qui ont marqué, par leur soutien multiforme, leur présence, leur accompagnement solidaire, et leurs paroles d'encouragement et d'affection, lors du décès le 20 octobre 2021 à Brazzaville, de son époux NGOUOLALI Albert, cadre retraité de l'Université Marien Ngouabi.

PUBLICATION

''Vues de l'intérieur, Réflexion politique sur le Congo-Brazzaville'' de Simon Batoumeni

En 2020, Simon Batoumeni livrait aux lecteurs une importante étude de l'histoire politique du Congo-Brazzaville. Le voilà qu'il nous revient avec un nouvel essai: ''Vues de l'intérieur, Réflexion politique sur le Congo-Brazzaville'', un texte dédié à la mémoire du regretté professeur Dominique Ngoie-Ngalla et qui s'inscrit dans le prolongement du précédent ouvrage.

L'auteur part d'une idée que l'on peut considérer comme l'hypothèse centrale de son essai: la crise multidimensionnelle que traverse le Congo (panne de l'économie, crise du processus démocratique, faillite de l'école, montée des intégrismes ethnocentristes, désespoir de la jeunesse, abandon des retraités, etc.) s'explique pour l'essentiel par un déficit de la gouvernance politique: *«Invoquer les facteurs externes pour expliquer la situation du pays est impertinent. Excepté la Russie et les pays occidentaux, toutes les nations se sont trouvées sous domination étrangère directe de façon durable, au cours de l'époque moderne … La thèse de la manipulation par les forces néocoloniales ne tient pas. Pas comme causalité exclusive en tout cas.»*

On commettrait une erreur d'appréciation de premier plan, si on prenait le parti de ne pas attribuer à l'élite politique la part qui lui revient dans faillite de la maison Congo. Cela dit, la détermination des facteurs extérieurs ne saurait être mésestimée : la guerre de 1997, pour ne s'en tenir qu'à ce seul exemple, s'est déroulée, comme on le sait, sur fond de tensions politiques entre le géant pétrolier Elf et le régime Pascal Lissouba.

Aucune étude sur la société congolaise d'hier et d'aujourd'hui, remarque l'auteur, ne saurait faire l'économie d'une analyse de l'ethnicité, tant la prégnance de ce phénomène dans la vie politique congolaise est marquante. Le tribalisme est un *«racisme du pauvre»*. Et face à ce mal réhibitoire qui ronge la cohésion nationale, *«les communautés ethniques sont de plain-pied dans le jeu, vrais dindons de la farce qui participent activement à la lutte des tribu-classes, dans l'illusion qu'elles seront invitées au banquet des vainqueurs.»*

Notre Constitution est supposée instituer un certain équilibre entre les pouvoirs de l'espace institutionnel (la présidence de la République, le gouvernement, le parlement, la justice, l'armée, la presse, etc.) Mais la réalité nous dévoile un pouvoir politique qui se donne comme un corps hypertrophié dans le fonctionnement social, une instance omnisciente et omnipotente, dont la tendance est de s'octroyer des avantages au détriment de la collectivité nationale.

La couverture du livre

Les acteurs les plus en vue du champ politique peuvent *«tutoyer les étoiles»* comme l'écrit si bien l'auteur.

Cette omnipotence du pouvoir politique explique l'auteur est génératrice de violence : *«Le champ politique … concentre tous les enjeux. Son influence directe s'exerce sur tous les segments de la société … Un pouvoir aussi considérable justifie aux yeux des politiciens l'usage de tous les moyens, de tous les subterfuges, avec la bénédiction de leurs communautés identitaires respectives, pour s'en assurer le contrôle … »* Au reste, l'auteur voit juste quand il affirme que dans l'imaginaire collectif d'aujourd'hui, l'homme politique incarne la nouvelle figure de la réussite sociale, bien au-dessus du haut cadre administratif et militaire, de l'homme d'affaires ou de l'universitaire.

Les remarques de l'auteur ayant trait à la corruption et le détournement des deniers publics sortent du prêchi-prêcha ordinaire : *«Le détournement des deniers publics suscite une désapprobation … mais c'est souvent une simple posture. Un vernis qui se craquèle à la première poussée, laissant place à l'admiration, à la fascination. La réussite matérielle, quelle que soit son origine, confère du prestige, attire louanges et dithyrambes.»*

La mal-gouvernance et la pauvreté de masse qui en est la résultante, ont fini par engendrer chez les Congolais une mentalité et des comportements psychologiques peu propices à l'effort de développement. Bien plus que l'insuffisance des investissements directs de l'étranger, les fameux IDE, c'est cette mentalité et ses comportements psychologiques qui, selon l'auteur, ont conduit le Congo au désastre économique.

Simon Batoumeni n'hésite pas à soutenir des idées iconoclastes comme celles qui consistent à affirmer que la colonisation, en dépit de ses excès, a bénéficié à l'Afrique : *«L'honnêteté oblige à dire aussi que de ce viol – la colonisation, c'est nous qui précisons – a résulté un saut civilisationel du monde noir, qu'il a été le véhicule d'un raccourci de plusieurs siècles dans les domaines de la science, de la technique et de la médecine.»*

Evoquant la Françafrique et la gouvernance des élites africaines, Simon Batoumeni tente de remettre les pendules à l'heure: *«La Françafrique, outre que son action est largement surévaluée, fantasmée parfois, ne saurait expliquer l'impéritie des élites …»*

Certes, l'impéritie des élites politiques africaines ne peut s'expliquer par la seule Françafrique. Les méfaits de la Françafrique cependant ne sauraient être jetés dans les oubliettes de l'histoire : le soutien de Paris, aux génocidaires rwandais, en 1994, par exemple, n'est pas un fantasme, loin s'en faut.

L'insertion depuis le 19e siècle de l'Afrique dans les rapports marchands du monde occidental, ont fait des populations africaines des entités humaines hybrides. Celles-ci sauront-elles opposer une saine résistance, face au processus de l'aliénation culturelle et mentale auquel l'Afrique est en proie? Dans le cas du Congo, la question mérite d'être formulée. Simon Batoumeni remarque en effet à propos de l'usage du Français comme langue maternelle: *«Le français s'est substitué aux idiomes locaux comme langues maternelles dans les villes en une petite trentaine d'années, entre 1970 et 2000 à peu près.»* ? On notera à ce sujet que le recours au Français comme langue maternelle, ne concerne pas seulement la partie lettrée de la population urbaine mais aussi les couches semi analphabètes. L'utilisation du Français comme langue maternelle, est-elle un indice positif de l'évolution de la société ou le signe d'une perturbation des mentalités ?

Pour remettre le Congo d'aplomb, l'auteur formule quelques propositions qui, à son entendement, ne peuvent être réalisées qu'à plus ou moins long terme et dans un contexte politique et institutionnel stable et porteur de croissance économique.

Citons certaines de ces propositions: le président de la République sera élu pour un mandat unique de sept ans, par un collège électoral de grands électeurs (parlementaires, conseillers locaux). Par ailleurs, l'organisation des opérations électorales des scrutins présidentiel et législatif (découpage électoral, recensement des électeurs, confection des listes électorales, vote, etc.) sera confiée à une commission africaine ou internationale.

Concernant l'économie, Simon Batoumeni pense qu'au moins deux conditions s'imposent pour ancrer le Congo dans la croissance économique et le développement.

La première : il faut investir dans le capital humain (l'éducation, la formation, la santé), qui est la clé de la création des richesses ainsi que le rappelle l'auteur. La deuxième : il faut asseoir le développement sur le capitalisme privé national.

D'aucuns diront probablement: les deux propositions de l'auteur sont ressassées à longueur de temps. Vrai pourrait-on répondre, mais la crise de l'école n'est pas une vue de l'esprit et force est de constater que le jeu de la libre entreprise reste bridé.

Jean José MABOUNGOU

Maître Ado Patricia Marlène MATISSA Notaire
Avenue Félix EBOUE, immeuble «Le 5 février 1979»
2ème étage gauche Q050/S (Face Ambassade de Russie), Centre-ville, Boîte Postale: 18 Brazzaville ; Tél Fixe: (+242) 05.350.84.05
E-Mail: etudematissa@gmail.com

EXTENSION DE L'OBET SOCIAL
MISE A JOUR DES STATUTS DE LA SOCIETE DENOMMEE
«GENERAL CIVIL WORKS»

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital de 10 000 000 F. CFA
Siège social à Brazzaville République du Congo
RCCM: CG/BZV/07 B 233

Aux termes des actes de cessions de parts sociales en date à Brazzaville du 08 octobre 2019, déposé au rang des minutes de Maître Ado Patricia Marlène MATISSA, Notaire à Brazzaville, en date du 19 octobre 2021, et dûment enregistré à la recette de Brazzaville en date du 20 octobre 2021, sous folio 194/4 NO 4241 , 194/ 5 N0 4242, il en ressort que les associés ont cédé la totalité des neufs cents (900) parts sociales leur appartenant dans le capital de la société.

La société devient à nouveau une Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle.

-Aux termes du procès-verbal des Décisions de l'Associé Unique en date à Brazzaville du 17 août 2021, déposé au rang des minutes de Maître Ado Patricia Marlène MATISSA, Notaire à Brazzaville, en date du 19 octobre 2021, et dûment enregistré à la recette de Brazzaville en date du 20 octobre 2021, sous folio 194/2 N0 4239, l'Associé Unique décide d'étendre l'objet social aux activités suivantes:

*La coupe du bois ;
*Le sciage du bois (sciage industriel) ;
*Le transport des produits forestiers.

-Mise à jour des statuts:

Dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville le 21 octobre 2021, sous le numéro 21 DA 233.

Mention modificative a été portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro CG/BZV/07 B 233.

Pour insertion légale,
Me Ado Patricia Marlène MATISSA,
Notaire.

Maître Léole Marcelle KOMBO
Notaire à Pointe-Noire
73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers
1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P.: 1718, Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE

OLEA CONGO
Société Anonyme Avec Conseil d'Administration
Au capital social de F. CFA: 15.000.000
Siège social: Rond-Point des Amoureux, Centre-ville, Pointe-Noire, République du Congo.
RCCM N° GC/PNR/12 B 659

LE RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES ADMINISTRATEURS

Suivant actes déposés au rang des minutes de Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire, en date du 14 Octobre 2021, enregistré à Pointe-Noire, aux domaines et timbres le 15 Octobre 2021, sous le folio 195/3 N°1914, la collectivité des actionnaires, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de renouveler les mandats d'Administrateur suivants, pour une durée de trois (03) exercices sociaux, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

-OLEA CONGO FRANCE SAS, représentée par Monsieur Olivier DUBOIS; 23-25, rue Dumont d'Urville, 75116 Paris ;
-Monsieur Olivier DUBOIS, demeurant au 74, rue Jean Jaurès, 92270 Bois-Colombes;
-Monsieur Olivier CANUEL, demeurant à Abidjan.

Dépôt légal: Greffe du Tribunal de Commerce, sous le dépôt n°CG-PNR-012021-D-00518 du 14 Septembre 2021.

Pour insertion légale,
Maître Léole Marcelle KOMBO.

DOUGOU POTASH MINING
Société anonyme avec Conseil d'administration
Au capital de 298.320.000 Francs CFA
Siège social: Avenue du Général de Gaulle, Immeuble Atlantic Palace
B.P.:662, Pointe-Noire, République du Congo
R.C.C.M.: CG-PNR-01-2017-B14-00150

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire annuelle en date, à Pointe-Noire, du 24 mai 2021 les Actionnaires ont notamment décidé:

- de nommer Monsieur Gavin Chamberlain en qualité d'administrateur, pour une durée de quatre (4) ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les états financiers de synthèse de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2024, à tenir en 2025;
- de révoquer le mandat d'administrateur de Monsieur Andrey Maruta, avec effet au 10 juin 2021;
- de nommer Madame Amanda Farris en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Andey Maruta, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les états financiers de synthèse de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2024, à tenir en 2025.

Dépôt dudit procès-verbal, a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire sous le numéro CG-PNR-01-2021-D-00401.

Pour avis,
Le Conseil d'administration.

B.P.: 711
Pointe-Noire - Congo
Tél.: (+242) 222 94 00 52
Fax: (+242) 222 94 20 42
E-Mail: info@papn-cg.org
Web: www.papn-cg.org
N°3204/PAPN-DC.

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
Pour la location de bureaux au sein de l'édifice qui abritera le nouveau siège administratif du Port Autonome de Pointe-Noire

La Direction Générale du Port Autonome de Pointe-Noire (PAPN) porte à la connaissance de la communauté portuaire, des usagers portuaires et des autres entreprises de la place que la mise en service de son nouveau siège administratif est prévue dans les prochains mois.

Le nouveau siège administratif du PAPN est situé à mi-chemin entre le cœur de Pointe-Noire et le Port, en bordure du Boulevard Loango et s'ouvre sur l'océan. Cet édifice moderne, respectueux des normes environnementales, comporte:

- Une tour de bureaux R+15;
- Une grande salle de conférence de 600 places assises;
- Un système de protection contre l'incendie;
- 04 ascenseurs;
- 70 places de parking;
- Un système de caméras de vidéosurveillance;
- Un système de climatisation;
- Un ensemble de groupes électrogènes;
- Un réseau informatique;
- Un système de protection et de sûreté.

Le bâtiment totalise une superficie de 16.201 m^2 dont 15.149 m^2 au-dessus du sol et 1.052 m^2 en dessous du sol, tandis que la hauteur de la corniche de la tour s'élève à 64,7 m.

Outre les deux (02) mezzanines, quatre (04) niveaux sont réservés aux bureaux du siège administratif du PAPN.

Les étages 5 à 12 constituent la zone des bureaux à louer et les étages 13 à 15 sont prévus pour la zone des bureaux de haut standing.

Ainsi, les sociétés de la place, désireuses d'offrir à leurs salariés un environnement de travail moderne avec une vue panoramique de l'océan et de la ville de Pointe-Noire, tout en offrant une proximité d'accès aux commodités de la ville (banques, cliniques, stations-services, supermarchés, hôtels, restaurants, administrations...), sont invitées par la Direction Générale du PAPN à lui transmettre leurs besoins en surface (m2) de bureaux à louer.

Pour ce faire, les courriers sont à déposer ou à envoyer par courriel à l'adresse: info@papn-cg.org

DIRECTION DU PORT AUTONOME DE POINTE-NOIRE
B.P.: 711 –Pointe-Noire
République du Congo

Avec la mention:

MANIFESTATION D'INTERET
«Pour la location de bureaux au sein de l'édifice qui abritera le nouveau siège administratif du Port Autonome de Pointe-Noire»

Pointe-Noire, le 12 Octobre 2021

Pour le Directeur Général et P/O

Le Directeur Général Adjoint

Bernard Serges Césard BOUYA,

Diplômé et Management Portuaire

LA CAF SUSPEND LE STADE MASSAMBA-DEBAT

Tout à refaire ?

Surprise à Brazzaville après l'annonce par la CAF de la suspension prochaine du Stade Président Alphonse Massamba-Débat, pour non-conformité aux exigences d'homologation ! L'instance africaine ayant tiré la sonnette d'alarme il y a plus d'un an, relayée par la FECOFOOT (Fédération congolaise de football), les férus de football congolais enragent et cherchent le coupable.

Quel mauvais sort poursuit le football congolais pour qu'il collectionne ainsi, à l'affilée, contre-performances, négligences administratives et bourdes qui l'ont mené, aujourd'hui, à son plus bas niveau ? C'est la question que se posent les amoureux de ce football. Après la double élimination des Diables-Rouges de la CAN-Cameroun 2022 et de la Coupe du monde Qatar 2022 et bien d'autres contre-performances auparavant, voici donc une autre nouvelle triste, cette fois touchant les infrastructures du pays, chose qui n'était jamais arrivée au football congolais. Disposant jusque-là d'une homologation provisoire, le Stade Massamba-Débat n'aura pas cette fois échappé aux mailles du filet. Il n'a pas obtenu le feu vert de la CAF pour espérer continuer d'abriter les matches internationaux. Le couperet est tombé le 18 octobre dernier. *«Le stade a besoin de travaux pour répondre à toutes les exigences*

des stades de la CAF pour accueillir des matchs de haut niveau», s'est justifié la CAF dans une correspondance adressée à la FECOFOOT, utilisatrice de ce stade.

La FECOFOOT aurait informé les autorités étatiques, propriétaires du stade Massamba-Débat, de la menace de la CAF. Celles-ci s'étaient engagées à prendre les mesures nécessaires pour rendre ce stade aux normes exigées.

Le couperet est tombé. Au terme d'une inspection, une mission de l'instance africaine a relevé plusieurs anomalies dans la présentation actuelle du stade Massamba-Débat. Elles vont de l'expiration du certificat FIFA pour la pelouse à l'absence d'un bon système de drainage, en passant par les vestiaires non modernes des équipes et des arbitres, une infirmerie des joueurs et des officiels ne disposant pas des équipements nécessaires, une connexion à Internet disponible seulement les jours de match, une salle antidopage très distante des vestiaires des équipes, une tribune VIP vétuste, une tribune de presse non équipée et située du côté de la tribune officielle, une salle de conférence ne disposant pas de plateforme pour caméras, d'une connexion à Internet WF, etc.

D'aucuns dénoncent la négligence des pouvoirs publics dans la gestion de ce dossier et exigent qu'ils s'expliquent sur l'échec du pays en termes d'infrastructures sportives aux normes FIFA-CAF. Car même le géant stade de Kintélé pose problème. *«Un paradoxe difficilement explicable. C'est un zéro pointé qui fait entrer le Congo dans le gotha des ''cancres'' avec désormais zéro stade homologué»*, fulmine un internaute.

Où jouer en mars ?

Pour la première fois de son histoire, le pays est donc condamné à jouer ses matchs dans un autre pays quand il est censé recevoir des compétitions, si après la réception de la Namibie par les Diables-Rouges en novembre prochain (14 novembre) aucun de ses stades ne figure dans la liste homologuée par la CAF. Les autorités étatiques et la FECOFOOT doivent respecter les instructions données par la CAF. Une course contre la montre est donc enclenchée pour que le Stade Massamba-Débat puisse accueillir les rencontres des éliminatoires de la CAN ''Côte d'Ivoire 2023'' qui débuteront en mars prochain. Y parviendra-t-on ?

Jean ZENGABIO

Plus de stade homologué au Congo : Hugues Ngouélondélé sort du silence

Les amateurs du football congolais ne cessent de critiquer les autorités après l'annonce par la CAF de la suspension du Stade Président Alphonse Massamba-Débat (Lire article ci-contre). Et ce lundi 25 octobre, le ministre des Sports Hugues Ngouélondélé a brisé le silence.

A travers un point de presse, le patron du sport congolais s'est expliqué sur le retrait d'homologation au temple du football congolais. Naturellement, les journalistes étaient suspendus à ses lèvres. *«Il faudrait remettre à niveau certaines choses dans ce stade qui a besoin d'être réfectionné. La CAF nous conseille de faire des travaux, et cela pour notre propre bien. Il n'y a rien de dramatique, nous allons le faire pour demeurer en conformité avec les exigences de la CAF. Personne ne peut dire que ce stade construit en 1962 est moderne. Il faut donc qu'il réponde aux normes exigées»*, a-t-il expliqué.

Il a dit que la décision de la CAF ne l'a pas étonné du tout. L'inspecteur de la CAF qu'il a reçu à deux reprises lui avait déjà mis la puce à l'oreille : *«Il m'a dit simplement que nous allons jouer notre dernier match des qualifications pour la Coupe du monde ''Qatar 2022'' à domicile, celui contre la Namibie. Je l'ai compris aisément»*. Poursuivant, le ministre a rappelé que *«ce n'est pas le premier stade que la CAF suspend. Il y a vingt-deux stades fermés par la CAF. Et puis en interne ce stade a été déjà fermé deux fois, en 1996 et en 2001»*.

De toute façon, pour le ministre des Sports *«il n'y a pas péril en la demeure»*. Il garantit que le pays se pliera à la contrainte de la CAF. *«On doit se donner les moyens de faire en sorte que ce stade mythique garde sa belle robe. Le problème n'est que là »*, a-t-il soutenu.

A noter que rien n'a filtré sur la date du début des travaux, ni s'ils pourraient être achevés avant le début des éliminatoires de la CAN 2023 prévus pour démarrer en mars 2022.

G.-S.M.

REMERCIEMENTS

« Dieu a donné, Dieu a repris ».

La grande famille MI-KAMBALA du district de Kimongo, incarné par Bernard Mvoutou Mbila, professeur certifié de lycée à la retraite remercie les parents, amis et connaissances en général et particulièrement les agents de l'Asecna qui ont honoré la mémoire de leur neveu, oncle et frère, Jean Pierre TSIMBA « Ya Lech », agent de l'Asecna, décédé le 17 octobre 2021, au CHU de Brazzaville des suites d'une maladie et mis en terre le 27 octobre au cimetière privé Ma Campagne.

Qu'ils trouvent, ici, notre profonde gratitude. Que la terre de nos ancêtres lui soit légère !

E. D. NG

Office Notarial de Maître Pascale Rosette MPOUO, NOTAIRE
Immeuble Billal II, 2ème étage, Appartement Q-031/S
En face de l'Ambassade de la Russie, Centre-Ville
Tél.: 06-505-63-05; 05-529-61-33
Email: pascalempouo@gmail.com
BRAZZAVILLE, REPUBLIQUE DU CONGO

«SHUî»
Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Capital: UN MILLION (1.000.000) Francs CFA
Siège: Résidence Les Flamboyants, Immeuble Limba B, 2ème étage App.202
Centre-ville Brazzaville
RCCM: CG-BZ-01-2021-B13-00487

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes des actes reçus par Maître Pascale Rosette MPOUO, en date à Brazzaville du 14 Septembre 2021, dûment enregistrés à Brazzaville, aux Domaines et Timbres de La Plaine, en date du 07 Octobre 2021, sous Folio 186/2 n04009, il a été constitué une Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle dont les caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination: «SHUî»

FORME Juridique: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Capital: Le capital social est fixé à la somme de UN MILLION (1.000.000) FRANCS CFA divisé en CENT (100) PARTS chacune de DIX MILLE (10.000) FRANCS CFA, numérotées de 1 à 100, entièrement souscrites et libérées.

Siège: Résidence Les Flamboyants, Immeuble Limba B, 2ème étage, Appartement 202, Centre-ville, face de l'hôpital Militaire), Brazzaville.

Objet: Achat et Vente des minerais solides et liquides; Conseil et négociation en exploitation minières, Médiation et intermédiation financière, Exploitation, Prospection minières en solides et liquides, Prestations de services en extraction des minerais.

Durée: 99 années, à compter de l'immatriculation au Registre de Commerce et Crédit Mobilier.

R.C.C.M.: La société est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville sous le n°CG-BZ-01-2021-B13-00487 du 14 Octobre 2021.

Gérance: Aux termes de la résolution du Procès-verbal de décision de l'associé unique, Madame NGOUONIMBA Pascale Irma est nommée gérante de la société, pour une durée indéterminée.

Dépôt de deux expéditions des statuts a été entrepris au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, conformément à la loi.

Pour avis,
Maître Pascale Rosette MPOUO,
Notaire.

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE
Notaire à Pointe-Noire
1 Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO
vers le Rond-point Mess Mixte de Garnison
Immeuble MORIJA 1er étage, Centre-ville
B.P.: 1431; Tél.: 22 29413 34/05 736 64 64
République du Congo

ANNONCE LEGALE

«OFIS» SAS

Société par Actions Simplifiée
-Au Capital de Francs CFA: 1 200 000 000
Nouveau capital de Francs CFA: 400 000 000
Siège social: 319 Avenue Charles De Gaulle, Boîte postale 670, Centre-ville, POINTE-NOIRE, REPUBLIQUE DU CONGO
RCCM: CG-PNR-01-2000-B16-00011

REDUCTION DU CAPITAL SOCIAL-AJUSTEMENT DE LA RESERVE LEGALE & MODIFICATION DES STATUTS

I- Suivant Procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société «OFIS» SAS, en date à Pointe-Noire du 30 Juin 2021, déposé au rang des minutes du Notaire soussigné, le 1er septembre 2021, enregistré à Pointe-Noire sous folio 156/19, n° 6264; il a été décidé de:

-La réduction du capital social de 800 000 000 de Francs CFA par imputation sur les pertes en vue d'assainir les capitaux propres. En conséquence, le capital social passe de Francs CFA: 1 200 000 000 à 400 000 000.

-L'ajustement de la réserve légale;

-Modification des statuts.

Mention modificative au RCCM numéro CG-PNR-01-2000-B16-00011 a été effectuée au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 22 septembre 2021, conformément à la législation en vigueur.

Fait à Pointe-Noire, le 23 septembre 2021.

Pour mention et avis,

Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE,
Notaire.

FOOTBALL / COUPES AFRICAINES DES CLUBS

A.S. Otohô et Diables-Noirs confirment l'agonie du foot congolais

Les deux clubs congolais, l'AS Otohô battu à Luanda, et les Diables-Noirs, défaits à Soweto, ont fait leurs valises respectivement en Ligue des champions et en Coupe de la Confédération, à l'issue des manches retour du deuxième tour des préliminaires. Eliminés !

On savait qu'à moins d'une divine surprise, Diables-Noirs et l'AS Otohô n'iraient pas loin dans leur aventure africaine. Pour n'avoir pas su profiter de l'avantage du terrain lors des matchs aller (0-0, pour les premiers, et 2-2, pour les seconds) disputés au Stade Président Alphonse Massamba-Débat. Ils ont été contraints à s'arrêter au deuxième tour des préliminaires. Un véritable cauchemar pour les supporters congolais.

Les Diables-Noirs ont perdu devant *Orlando Pirates*, dimanche 24 octobre à Soweto, par la plus petite des marges (0-1). Ayant encaissé ce but dès la 17e minute de jeu, ils n'ont pu l'annuler par une égalisation que leurs supporters attendaient. Des supporters, l'oreille collée au poste récepteur, qui ont attendu en vain la suite de la retransmission radiophonique de la partie brusquement interrompue. Les envoyés spéciaux de Radio-Congo étant priés d'y mettre précocement fin. A leur surprise générale ! Ainsi va le football en Afrique…

Orlando Pirates-Diables-Noirs à Soweto

La veille, à Luanda, l'AS Otohô, défait (0-2) elle aussi, avait terminé en lambeaux sa partie face à Petro Atletico d'Angola. Après une entame laborieuse, les poulains du président Maixent Raoul Ominga ont encaissé le premier but à la quarante-cinquième minute. Dès lors, la machine s'est déréglée. Pour preuve, Petro Atletico a ajouté un deuxième but qui a coupé souffle et jarrets aux Congolais. Désormais le club d'Oyo s'accroche aux barrages de la Coupe de la Confédération, *«mais sans espoir de faire mieux qu'en Ligue des champions»*, prédit un analyste du football congolais.

Qu'est-ce qui ne va pas ?

La rue parle tout haut d'une malédiction. Mais plus sérieusement, il y a des observations qui ne manquent pas de pertinence. L'entraîneur du champion congolais pointe le manque de réalisme de ses attaquants à Luanda, tandis que le reporter de Radio-Congo à Soweto explique que les Diables-Noirs n'ont pu concrétiser en but leur *«domination»* tout en déplorant le mauvais arbitrage, un penalty ayant été refusé, selon lui, à l'attaquant diablotin Carl Wunda en fin de partie.

Mais il faut ajouter les nombreux problèmes liés à l'inorganisation et à cette incapacité des dirigeants à tous les niveaux à faire bouger les choses dans ce football frappé d'immobilisme. Les clubs congolais vivent encore à l'époque d'un amateurisme dépassé presque partout sur le continent. Le mérite d'un dirigeant ne consiste-t-il pas à mesurer les enjeux, à identifier les problèmes, à définir les moyens dont il dispose ? C'est autant dire que la faillite du football congolais des clubs se situe à plusieurs niveaux. Nous y reviendrons.

Jean ZENGABIO

JEAN-MICHEL MBONO "SORCIER" REPOND A VOS QUESTIONS

Cet espace est réservé aux questions que bon nombre de férus du football congolais se posent sur divers sujets. Jean-Michel Mbono "Sorcier", véritable légende vivante du ballon rond congolais et africain, les a répertoriées et y répond.

Que dites-vous du profil de l'entraîneur d'une Equipe nationale en Afrique ?

****J.-M. Mbono :** Par-delà cette querelle de nationalité, entre l'expatrié étranger et le local, l'Equipe nationale devrait avoir besoin d'un environnement serein. Pour ce faire, il faudrait confier sa gestion à l'organe technique qu'est la Fédération. En tant que tel, la Fédération aura la latitude de choisir un technicien charismatique et caractériel qui aura les coudées franches. Avec un cahier des charges et un contrat à durée bien déterminée, l'entraîneur aura les mains libres dans un créneau et un canevas tracé au préalable par la Fédération, libre à lui de le respecter, mais s'il change de couloir, la Fédération aura la latitude de le sanctionner. Tel n'est, malheureusement pas le cas aujourd'hui avec le statut des équipes nationales africaines. Celles-ci appartiennent à l'Etat et sont gérées par le ministre des Sports. C'est lui qui choisit l'entraîneur national. Un choix qui ne peut qu'être politique avec les ingérences dans l'encadrement technique de l'équipe nationale. Ainsi, des entraîneurs expatriés en passant par les locaux, tous ont eu maille à partir avec les différents membres de gouvernement. D'abor du fait que tout changement de ministre des Sports devait automatiquement engendrer des problèmes avec l'entraîneur national nommé par son prédécesseur. Chaque ministre des Sports voulant avoir son entraîneur qui lui soit redevable et donc comptable devant lui. Une instabilité qui ne serait pas de nature à favoriser un bon encadrement de l'Equipe nationale. Ensuite, l'immixtion intempestive du politique dans les choix de l'entraîneur national. Autant d'ingérences qui fragilisent le travail de tout entraîneur national, local ou expatrié.

Pourquoi parle-t-on plus de la Fédération de football que des autres fédérations sportives ?

****J.-M. Mbono**: La première faute incombe aux différents ministres en charge des sports. Ils se comportent presque tous comme des ministres de Football en reléguant les autres activités sportives au second plan. Ensuite, il y a la fédération elle-même qui accepte que n'importe quel individu créé une équipe ou un centre de formation de football sans respecter les normes définies pour le faire. On ne fait même plus attention au casier judiciaire. Ceci aboutit au fait que n'importe qui se retrouve administrateur du football du jour au lendemain. (A suivre)

CONNAÎTRE LA CCAS

Me Kaboul Mahouta explique la nécessité du droit dans le sport

La Chambre de conciliation et d'arbitrage du sport (CCAS) est un organe du comité national olympique et sportif congolais (CNOSC). Elle est actuellement présidée par Michel Kaboul Mahouta. Celui-ci a tenu une conférence de presse samedi 9 octobre 2021 à Brazzaville sur le thème : *«L'importance du droit en milieu sportif congolais»*, et expliqué le rôle, les missions et les attributions dévolues à son institution.

Le président de la CCAS a rappelé que l'institution dont il a la charge a été créée en 2011 (NDLR : le 5 octobre précisément) par décision du CNOSC pour dire le droit et faire régner davantage de moralité et d'éthique dans le sport congolais.

La mission de cette institution, a-t-il indiqué, est d'aider les fédérations sportives à appliquer les textes, à vulgariser les valeurs olympiques. C'est une juridiction de proximité, mise en place pour faire respecter les statuts et règlements qui régissent les fédérations sportives, afin d'éviter la confusion dans le sport.

Les juges de la CCAS ont prêté serment devant la Cour d'appel de Brazzaville. Donc, c'est l'Etat qui délègue ses pouvoirs à la CCAS pour exercer le droit: *«Aucun mouvement sportif ne peut s'exercer s'il n'est pas respectueux du droit. Aucune sentence ne peut être prononcée par la CCAS sans tenir compte des statuts et règlements de chaque fédération. Nul ne peut être sanctionné s'il n'a pas été entendu.*

Michel Kaboul Mahouta.

Toute personne physique ou morale peut se faire assister par le délégué de son choix, c'est-à-dire l'avocat ».

Dans une procédure judiciaire, *«il y a des voies de recours et lorsque la décision est rendue par la CCAS, la personne lésée peut interjeter appel dans un bref délai en saisissant une autre juridiction. Une fois que le tribunal arbitral du sport (TAS) est saisi, le verdict de la CCAS est toujours de rigueur avant de statuer.»*, a expliqué Michel Kaboul Mahouta.

Ainsi, le sport devra s'arrimer au droit, et il n'y a pas de sport sans loi, a-t-il conclu.

Le projet de loi pour la reconnaissance officielle de la CCAS a été soumis au Parlement pour adoption. Il y a, en perspective, un séminaire de renforcement des capacités qui regroupera bientôt les arbitres et autres sachant du sport.

Pascal BIOZI KIMINOU

SOUVENIRS

Il s'appelait Vouayamadé, «le gardien volant» !

Le 5 août 1982, les férus de football apprennent la mort de Justin Vouayamadé, jeune gardien de but du Patronage Sainte Anne et des Diables-Rouges (2 sélections), victime d'un accident de circulation. Mais, qui était ce monsieur dont la génération actuelle n'a aucun repère ?

Justin Vouayamadé embrasse le football dans la poussière des terrains vagues de la capitale. Joueur atypique, il porte au cours d'une même saison sportive les couleurs du Club Patro à Ouenzé, de Chatler à Moungali (au quartier Dix maisons avec comme coéquipiers Nkouka "Matins" et Joseph Moundane), et du Kotoko de Mbama à Bacongo. Comme gardien de but. Mais sous les couleurs du Kotoko il joue au poste d'avant-centre.

En 1973. Passé le temps d'apprentissage, Justin Vouayamadé opte pour les Cheminots d'Avenir du Rail. C'est une saison dans l'anonymat ! Cela suffit. Il n'ira pas chercher loin le cadre idéal pour développer son jeune talent de gardien de but. Les portes du Patronage Sainte-Anne (Justin avait beaucoup d'admiration pour ce club) s'ouvrent larges à lui. Un club réunissant sa jeunesse à l'ombre très maternelle de la basilique Sainte-Anne du Congo. Il y est adopté sans la moindre réserve, et du coup aussi le public des gradins l'adopte. Car, Justin est un gardien de but agile, d'une grande sûreté manuelle et qui ne s'affole pas. Son gabarit moyen, il le compense par son placement et son plongeon spectaculaire. Il le prouve surtout au cours des nombreuses parties sportives livrées au

Justin Vouayamadé

championnat 1974-1975.

Maurice Ondjolet, entraîneur des Diables-Rouges, ne souffre pas de myopie. En 1977, il insère Justin Vouayamadé dans la sélection nationale pour les matches Côte d'Ivoire-Congo, en éliminatoires de la Coupe du monde 1978. L'aventure tourne court. Hélas ! car au match retour disputé à Brazzaville, il prend trois buts… stupides.

Justin Vouayamadé était congolais d'origine centrafricaine, enseignant d'EPS. Une compétition a porté son nom dans les années 1990. Une véritable attraction pour les jeunes dont bon nombre n'avaient aucune idée de lui. Ses inspirateurs? Tout simplement ses anciens amis, parmi lesquels Henri Endzanga. Leurs chemins se croisèrent au Patronage Sainte-Anne…

Que ses performances et son exemple servent de modèle à la jeunesse actuelle.

Alain-Patrick MASSAMBA

DISPARITION

Adieu, coach Thertulien Nzaou !

L'athlétisme congolais a perdu l'un de ses grands serviteurs, en l'occurrence Thertulien Nzaou. Décédé le 29 septembre au CHU de Brazzaville, il a été inhumé le 12 octobre 2021 à Mouyondzi.

Ce solide gaillard d'une gentillesse débordante, traînant difficilement son corps, n'avait plus ses réflexes du jeune athlète qu'il fut hier. On le comprenait. Inspecteur de la jeunesse et des sports de son état, après avoir été maître d'EPS (à Oyo et Boundji au sortir d'une formation à l'INS de 1974 à 1977) puis conseiller sportif, Thertulien Nzaou était âgé de 69 ans révolus (Né le 1er janvier 1952 à Dolisie). Mais il avait de l'expérience à revendre.

Thertulien Nzaou

Thertulien Nzaou a pratiqué l'athlétisme, spécialité Lancers. N'ayant plus rien à prouver, il est devenu entraîneur. Son expérience, il l'a mise aussi au service de l'ONSSU (la compétition qui l'a révélé au collège) comme secrétaire général. Mais aussi à l'ISEPS (Institut supérieur d'Education physique et sportive), où il était chargé de cours en athlétisme, option Lancers. Il a été successivement secrétaire général de la Fédération congolaise d'haltérophilie, puis de celle de sa discipline d'origine, la Fédération congolaise d'athlétisme. Au niveau sous-régional, il a été secrétaire général des masters de l'Afrique centrale (AFMA).

On retient de lui qu'il fut l'un des formateurs du champion congolais puis français du poids, Franck Elemba.

Aux parents, dirigeants et sympathisants de l'athlétisme touchés par ce deuil, qu'ils trouvent ici notre sympathie.

G.-S.M